

LANDAUL, UNE PETITE COMMUNE DU MORBIHAN SE BAT POUR SAUVER LA BIODIVERSITÉ SUR LA RIA D'ETEL

Elue en 2020, le maire de Landaul, Madame Dominique Olivier-Frankel soutenue par les élus de la commune poursuit une lutte environnementale sans relâche afin de préserver la biodiversité de sa ria.

Une course contre la montre est engagée !

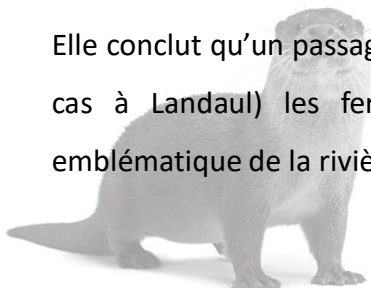
Le maire de Landaul, Dominique Olivier-Frankel, prend connaissance du dossier « sentier côtier » engagé sur la commune par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) depuis plus de 10 ans. Les communes limitrophes de Landévant et Locoal-Mendon sont elles aussi concernées par ce projet visant à rendre accessible le littoral.

Les études menées par les services de l'état ne parviennent pas à convaincre les élus du bien fondé d'un sentier côtier sur la commune, au plus près d'espaces naturels, vierges de toute présence humaine et riches d'une biodiversité exceptionnelle. L'étude d'impact faite en 2013 /2014 par un cabinet angevin n'a pas associé les associations environnementales locales.

Il n'est bien sûr pas question de s'opposer à la pratique de la randonnée mais de la rendre compatible avec notamment la présence d'oiseaux protégés et de la loutre.

Afin de mesurer les impacts potentiels sur l'environnement et la biodiversité, mais également de mieux connaître les espèces végétales et animales présentes sur le site, la commune de Landaul et la commune de Landévant font appel à un cabinet d'expertise naturaliste indépendant et de renom. Cette contre étude, menée par le cabinet morbihannais Barussaud, met en évidence que les zones de nidification, de nourrissage et de repos des oiseaux pourtant parfaitement identifiées n'ont pas été prises en compte par le tracé, pas plus que les secteurs favorables ou très favorables à l'établissement de gîtes pour la loutre.

Elle conclut qu'un passage humain à moins de 100/150 mètres de ces espèces (ce qui serait le cas à Landaul) les feraient définitivement fuir de la zone et que la loutre, espèce emblématique de la rivière, pourrait subir le même sort.



Le Maire et son conseil, à l'appui de cette étude, s'opposent au tracé du sentier côtier sur la commune. **Un tracé alternatif permettant la préservation de tout l'écosystème est proposé.** Celui-ci consistant en la mise en place de points d'observation et l'utilisation de routes et de sentiers déjà existants, certes moins proches du rivage mais dont l'utilisation n'altère en aucun cas faune et flore du milieu.

La nouvelle du projet porté par la DDTM ne fait pas l'unanimité auprès des citoyens. Un collectif est créé en 2021.

Une réunion publique a permis de mettre ce projet à la connaissance des citoyens et de compter plus de 300 adhérents.

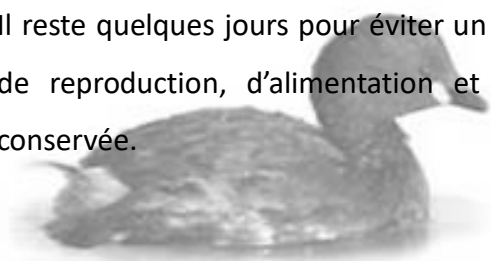
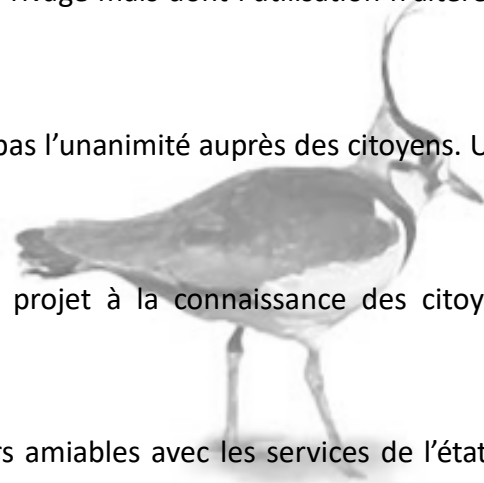
Depuis 2 ans, la mairie a tenté plusieurs recours amiables avec les services de l'état. Toujours ouverte à la discussion afin de trouver une solution alternative la plus respectueuse de l'environnement, Mme Olivier-Frankel a rencontré préfet, sous-préfet et DDTM au sein des bureaux et sur site.

Venu sur place, le préfet a renoncé aux travaux sur deux zones mais le compte n'y est pas... Plusieurs secteurs sensibles sont encore en danger... **et l'administration a décidé de passer en force. Un permis de travaux a été affiché pendant les vacances d'été. Les travaux commenceront le 11 septembre.**

Des recours ont été faits devant le tribunal administratif tant sur le tracé que sur les travaux mais ils ne sont pas suspensifs. **Les effets néfastes des travaux comme ceux du passage des randonneurs seront irréversibles !**

Ce 22 août, Bretagne Vivante, principale association pour l'étude et la protection de la nature qui n'avait pas été consultée, très présente sur la ria, vient d'adresser à la mairie et aux services de l'état un rapport de 16 pages. Cette étude s'oppose au tracé retenu et présente un argumentaire chiffré aussi précis que détaillé lié à des observations récentes. **LA MUNICIPALITÉ AVAIT VU JUSTE !**

Il reste quelques jours pour éviter un désastre écologique programmé en protégeant les zones de reproduction, d'alimentation et de repos d'une biodiversité exceptionnellement bien conservée.



L'altération de ce milieu protégé ne peut être qu'irréversible. Pourquoi, dans une période charnière de notre humanité où nous devrions défendre coûte que coûte notre planète, l'être humain doit-il s'obstiner à appliquer des lois créées par ses soins, qui se révèlent contre nature ?

Paisible, capricieuse, gracieuse, et si vulnérable, la nature est un élément constitutif de ce que nous sommes, aussi devons-nous la protéger et utiliser nos forces pour faire changer les choses et lui assurer un avenir, notre avenir.



Arrêtons de dompter la nature et apprenons à vivre avec elle. Nous sommes loin des discours de la Première ministre Elisabeth Borne qui le 23 mai dernier rappelait la nécessité d'arrêter l'érosion et de restaurer la biodiversité par la planification écologique et la mise en place de la stratégie nationale pour la biodiversité.

**« Il nous faut poursuivre nos démarches pour que Landaul reste un exemple de site protégeant les espèces tout en offrant un merveilleux spectacle de nature vivante aux visiteurs avertis. Prenons le temps de créer un sentier que nous n'aurons pas à regretter. »
(Dominique Olivier-Frankel)**

Aidez-nous, aidez notre mairie.

Nous avons besoin de votre soutien et de votre action pour éviter que notre biodiversité soit sacrifiée au profit d'un parcours de loisirs que l'on peut aisément déplacer.

Partagez ce document auprès de tous ceux qui pourraient nous aider.

Le collectif pour la loutre et la biodiversité de Landévant- Landaul

CONTACTS :

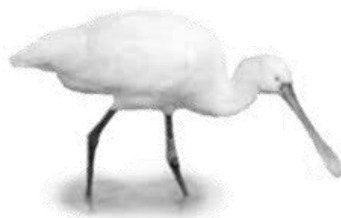
Mairie de Landaul

Maire : Dominique Olivier-Frankel
accueil-mairie.landaul@orange.fr
02 97 24 60 05

Collectif Loutre Landévant- Landaul

Porte-Parole : Jean-Michel LOTHORÉ
jimmylandev@orange.fr
06 48 75 81 11

PJ : Le Tracé du SPPL
Le courrier au préfet
L'Etude Barussaud
L'Etude Bretagne Vivante



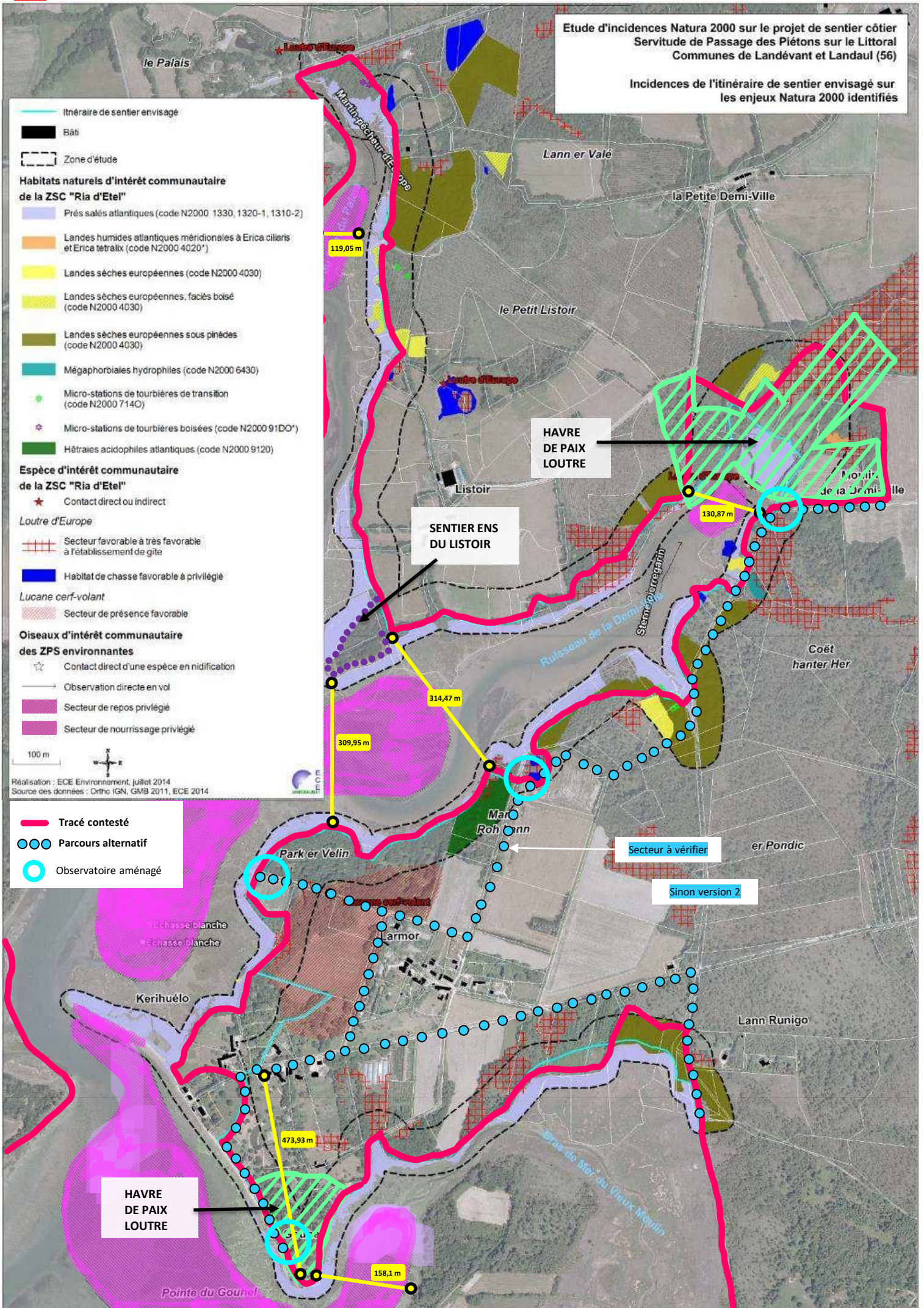


Figure 44 : Incidences de l'itinéraire envisagé sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire



Monsieur Le Préfet
Place du Général de Gaulle
56000 VANNES

Réf. : DOF/CP 2023-58

Objet. : Compte rendu des divers réunions et échanges liés au tracé du sentier côtier dans la commune de Landaul. Un fond de ria à préserver.

Monsieur Le Préfet,

Ce courrier a pour finalité de refaire un point de nos divers réunions et échanges liés au tracé du sentier côtier dans la commune de Landaul.

J'aimerais, au préalable, vous remercier, interlocuteurs et services de l'Etat et du Département, qui avez accepté de prêter attention à ma préoccupation de préserver ce fond de la Ria d'Etel.

Ainsi, Monsieur le Préfet, qui êtes venu sur site le du 31 mai 2023, et avez pu ainsi apprécier de visu son caractère exceptionnel.

Monsieur le Sous-Préfet, qui m'avait préalablement rencontré le 8 mars 2023 en mairie et avait visionné par projection un diaporama et un film montrant la beauté de ce site sauvage vierge de tout sentier justifiant l'importance d'un déplacement sur les lieux pour en saisir la réalité de ses enjeux.

Le SMRE et ses élus qui me soutiennent pour la protection de la biodiversité et qui ont participé à nos échanges avec le Département, la DDTM notamment lors de nos rencontres le 23 mars et le 22 juin.

Tous, nous avons conscience de l'intérêt de ces rencontres, le dialogue étant toujours le meilleur vecteur de compréhension.

Dans cette recherche de compromis entre la réalisation de ce sentier et la préservation de la biodiversité, des avancées ont déjà été consenties par Monsieur le Préfet puisque dès la visite sur site, vous avez annoncé la suppression des travaux projetés au Moulin de la Demi-Ville et dans le bras de mer du Vieux Moulin en fond de mer de l'anse du Gouhel.

Le projet de ce sentier côtier se poursuit puisque les panneaux de travaux ont été mis en place sur le site par la DDTM. Or, ainsi que nous l'avons constaté sur site avec Monsieur MORVAN de la DDTM en charge des sentiers côtiers, Monsieur ROYAN des services du Département et Madame Charlotte IZARD, chargée de mission Natura 2000 le 27 juillet 2023 des travaux sont maintenus sur des zones extrêmement sensibles telles Park Er Velin à Mané Roh Lan avec pose de platelages sur l'espace des prés salés à vue des oiseaux alors qu'il s'agit d'une zone de nourrissage et de repos.

D'autres zones très sensibles en termes de biodiversité telle la pointe du Gouhel et son anse sont toujours affectées par ces travaux et leurs impacts conséquents sur un espace sauvage où la biodiversité a trouvé les meilleures conditions pour se développer.

En 2014, lors de la réalisation du tracé de ce sentier, les données de l'effondrement de la biodiversité ne faisaient pas partie des priorités et ont d'ailleurs été ignorées par les études portant tant sur le tracé que sur les travaux de mise en œuvre. Or, l'étude sollicitée conjointement par les communes de Landaul et Landévant à un bureau indépendant, portée à votre connaissance en 2022, prouve l'impact négatif de ce sentier tant par son tracé que sa mise en œuvre.

A cet égard et pour votre information, la mise en œuvre des platelages devra tenir compte des phénomènes climatiques actuels. Ainsi, pour la première fois, le 3 août dernier, les parcelles concernées par ces installations, tout comme le Moulin de la Demi-Ville, du fait des fortes pluies (photos jointes à ce courrier) ont été brutalement inondés et le risque de submersion de ce type d'ouvrage devra être considéré pour la sécurité des utilisateurs et riverains.

Aujourd'hui, la protection de la biodiversité est devenue un impératif. Je souhaite donc que soit pris le temps de créer un sentier qui respecte les cycles biologiques des oiseaux et de la loutre, que l'on soit capable de créer des cheminements évitant les covisibilités à proximité des zones d'alimentation et de repos des oiseaux d'eau ainsi que leur dérangement dans leur zone de nidification, que soient respectés les espaces de la loutre qui est présente sur tout le secteur et qui est une espèce protégée.

Cette demande auprès de vos services n'est plus isolée puisque l'association BRETAGNE VIVANTE a réalisé une étude synthétique très documentée de ce projet de sentier littoral. Elle conclut à une reconsidération d'une partie du tracé, lequel porte atteinte à l'environnement et fait des propositions alternatives. A toutes fins, je vous annexe ce document lequel néanmoins a déjà dû être porté à votre connaissance. Notre commune a également soumis à vos services un projet de tracé alternatif sur certaines zones.

Il ne fait plus de doutes que nous sommes tous conscients désormais de la nécessité de préserver la biodiversité et donc ce site remarquable que représente la Ria d'Étel. Je réitère ma volonté de rechercher ensemble, tous nos services réunis, une solution consensuelle qui permette un cheminement doux compatible avec les enjeux environnementaux. Toutefois, cela implique qu'il soit renoncé aux travaux dont la réalisation est annoncée en septembre et octobre prochain. A minima que ces travaux soient suspendus tant que les décisions des juridictions administratives actuellement saisies ne soient rendues afin d'éviter des dégâts irréversibles.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien réserver à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Votre dévouée Maire de Landaul

Dominique OLLIVIER-FRANKEL

Copies :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Sénateurs
- Député
- Directeur du Département
- DDTM - Responsable SPPL
- Elus SMRE
- Charlotte IZARD – Chargée de mission Natura 2000 SMRE
- Maires de la RIA D'ETEL
- Président de la communauté de communes Auray Quiberon Terres Atlantiques
- Collectif de la RIA
- Conseil Municipal de Landaul



Zone côtière des communes de LANDAUL et LANDÉVANT (56)



Enjeux relatifs à la faune et impacts
prévisibles d'un sentier côtier

B.E.T Barussaud
Expertise Territoriale

Camesquel – 56190 ARZAL

06.18.47.67.74

info@bet-barussaud.fr

RCS Vannes 803 611 037

Octobre 2022

Table des matières

1.	Objectifs de l'étude, délimitation de la zone d'étude.....	3
1.1.	Contexte et objectifs de l'étude	3
1.2.	Délimitation de la zone d'étude	3
1.3.	Contexte biogéographique.....	4
2.	Méthodologie	6
2.1.	Données relatives aux espèces présentes sur le site	6
2.1.1.	Données collectées sur site en août et septembre 2022	6
2.1.2.	Données « Faune-France »	8
2.1.3.	Données de comptage « Wetlands »	9
2.1.4.	Données du Document d'objectif du site Natura 2000 « Ria d'Étel ».....	10
2.1.5.	L'étude des incidences Natura 2000 pour le projet de sentier côtier sur les communes de Landévant et Landaul	10
2.2.	Données relatives au dérangement	11
2.2.1.	Dérangement des oiseaux d'eau	11
2.2.2.	Dérangement de la Loutre d'Europe.....	13
3.	Résultats.....	14
3.1.	Généralités, principaux enjeux détectés.....	14
3.2.	Les oiseaux d'eau	16
3.2.1.	Espèces présentes en période de migrations et d'hivernage	16
3.2.2.	Espèces nicheuses	19
3.2.3.	Impacts prévisibles sur les oiseaux d'eau.....	21
3.3.	La Loutre d'Europe	26
3.3.1.	Localisation de l'espèce et de ses habitats	26
3.3.2.	Impacts prévisibles sur la Loutre d'Europe	28
3.4.	Autres enjeux relatifs aux espèces et à leurs habitats	29
4.	Conclusions et préconisations.....	31

1. Objectifs de l'étude, délimitation de la zone d'étude

1.1. Contexte et objectifs de l'étude

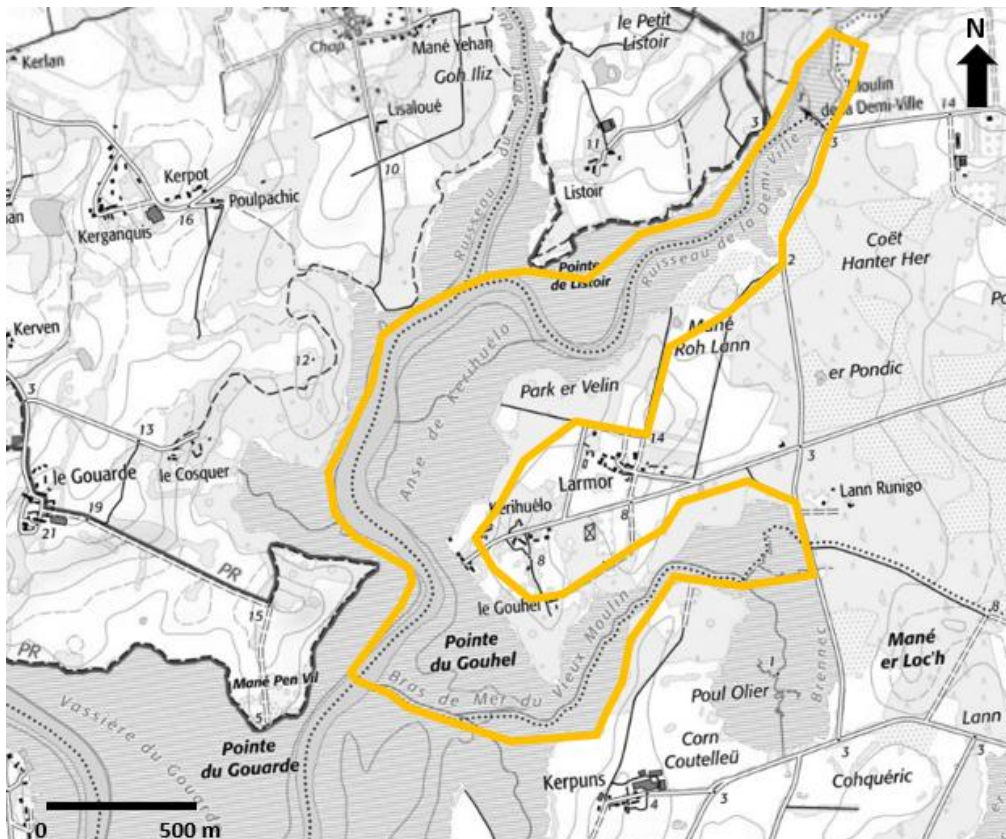
La présente étude a été réalisée à la demande de la **Mairie de Landaul** et de la **Mairie de Landévant**. L'objectif est, sur l'ensemble de la zone d'étude délimitée ci-dessous :

- d'identifier les **enjeux relatifs à la faune**
- d'évaluer les **impacts potentiels d'un sentier de randonnée qui longerait le trait de côte**

1.2. Délimitation de la zone d'étude

La zone d'étude est composée :

- des environs immédiats du trait de côte de part et d'autre de ce dernier
- des milieux intertidaux situés sur la commune de Landaul et, pour une plus petite part, sur celle de Landévant, le long du ruisseau de la Demi-Ville, dans l'anse de Kerihuélo et le long du bras de mer du Vieux Moulin.



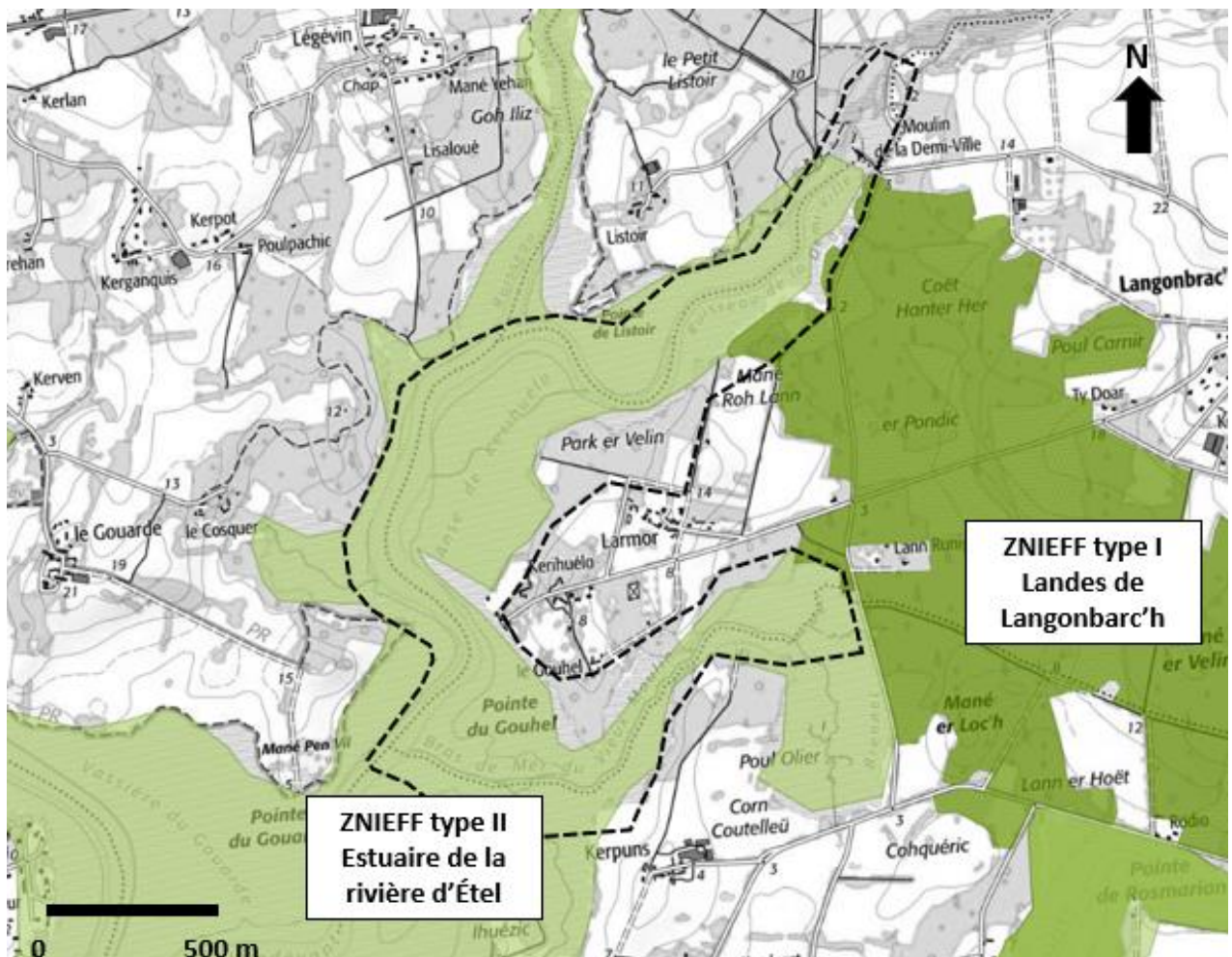
Les limites de la zone d'étude

1.3. Contexte biogéographique

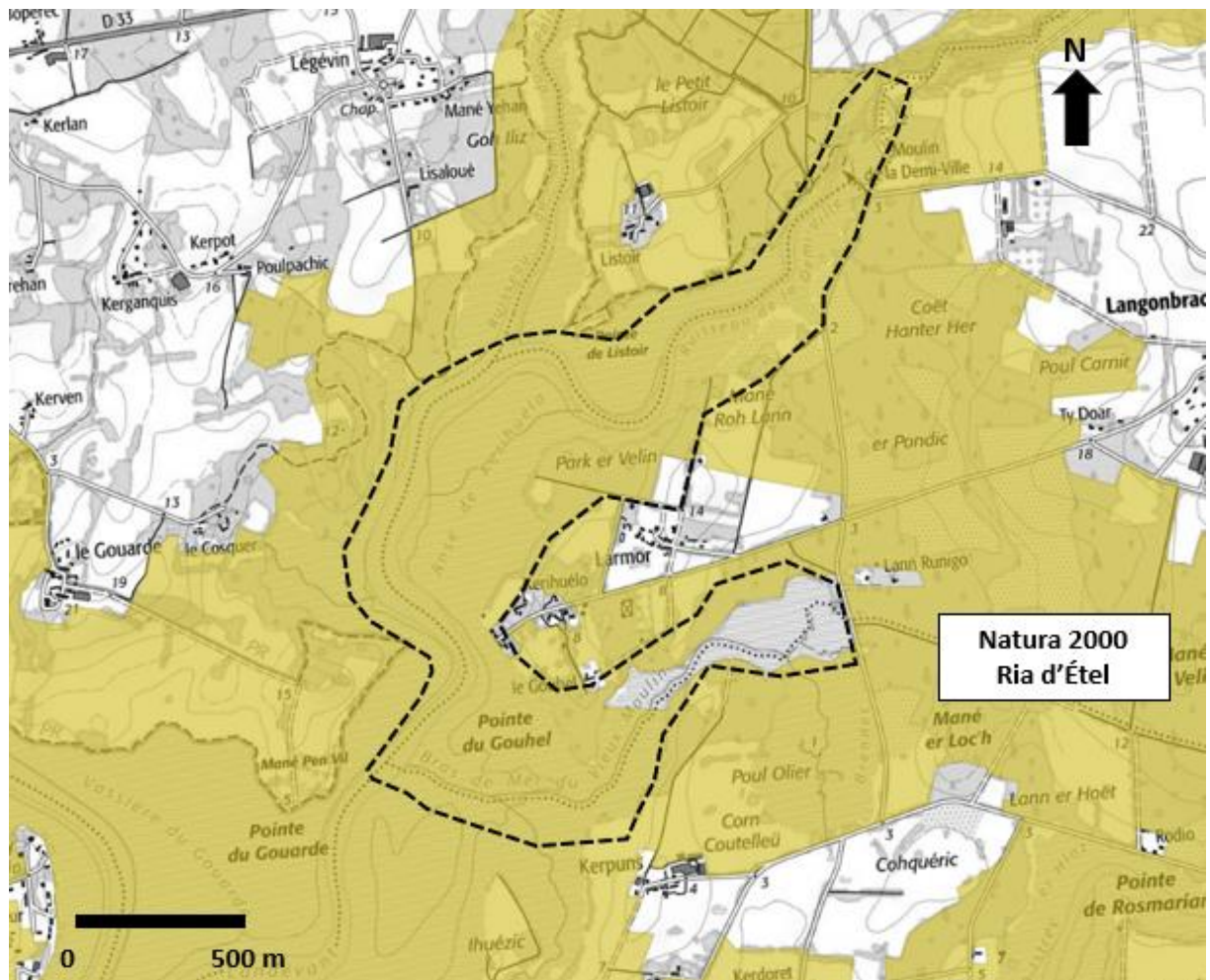
La zone d'étude se trouve :

- À l'interface entre la ZNIEFF de type II à caractère maritime « *Estuaire de la Rivière d'Étel* » et la ZNIEFF de type I à caractère terrestre « *Landes de Langonbrac'h* »
- En quasi-totalité dans le site Natura 2000 « *Ria d'Étel* » désigné au titre de la directive européenne « *Habitats, faune, flore* »

Il s'agit donc d'un secteur de contact entre écosystèmes de zones humides saumâtres et écosystèmes de landes et de forêts, situation propice à une importante biodiversité.



La zone d'étude par rapport aux ZNIEFF



La zone d'étude par rapport au site Natura 2000 « Ria d'Étel »

2. Méthodologie

2.1. Données relatives aux espèces présentes sur le site

Nous utilisons dans cette étude plusieurs sources de données. **Nous donnons la priorité aux données provenant directement de nos observations de terrain dans la mesure où elles sont les plus récentes et les plus précises.**

Nous utilisons également des données bibliographiques : les données collectées sur le site participatif « Faune-France », les données de comptage Wetlands de la mi-janvier 2021 (oiseaux d'eau), les données du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Étel » et les données de l'étude des incidences Natura 2000 pour le projet de sentier côtier sur les communes de Landévant et Landaul. Nous utilisons ces données en tenant compte de leurs limites : une localisation qui n'est pas aussi précise que celle de nos observations de terrain pour les données « Faune-France », un comptage à l'échelle de toute la rivière d'Étel pour les données « Wetlands » et une plus grande ancienneté pour l'étude d'incidences (2014) et le Docob du site Natura 2000 (2012).

2.1.1. Données collectées sur site en août et septembre 2022

Compte-tenu des délais de rendu de l'étude, les prospections de terrain ont eu lieu :

- Le 31 août 2022 : temps ensoleillé, 20 à 25°C
- Le 22 septembre 2022 : temps ensoleillé, 15 à 20°C

À cette période, la majorité des espèces animales ont déjà terminé leur reproduction. La fin de l'été correspond pour la plupart d'entre elles à la dispersion post-nuptiale et, pour certains oiseaux, à la migration post-nuptiale. Aussi, les prospections de terrain ne visaient pas un inventaire exhaustif de la faune du site, qui eût nécessité une année complète, mais :

- Une évaluation de la qualité des habitats et de leur potentiel d'accueil pour la faune
- La réalisation d'observations relatives à la thématique quiétude / dérangement

Nous avons parcouru l'ensemble du trait de côte, muni de jumelles, d'un appareil photo et d'une image aérienne de la zone d'étude afin d'y localiser précisément les observations.

Les observations de terrain et l'analyse des enjeux et impacts ont été réalisées par **Émilien BARUSSAUD**, naturaliste, titulaire d'un DUT en Sciences Physiques, d'une Licence de Géographie physique, d'un Master Recherche en Environnement (Université Paris 7, MNHN) et d'un Master Professionnel en Géomatique et S.I.G. appliqués à l'Environnement (Université Paris 7, IPGP).

Expérience :

- Observe et étudie la faune sauvage **depuis 30 ans**, dont **15 années à titre professionnel** à l'ONCFS (2008-2010), puis en tant que naturaliste indépendant (depuis 2010)
- En tant que chargé d'études « Oiseaux d'eau » à l'ONCFS, a rédigé une « **Évaluation de la cohérence du réseau des sites de quiétude pour l'accueil des oiseaux hivernants** » et publié deux articles sur le sujet dans *Ornithos* (17-5 : 340-347 (2010)) et *Faune Sauvage* (n°289 – 4ème trimestre 2010).

- Contributeur régulier aux enquêtes nationales et régionales (atlas, comptage cormorans, colonies d'ardéidés...) et auteur de **près de 10.000 données** concernant **plus de 600 espèces animales** (voir statistiques du site Faune-France ci-dessous)



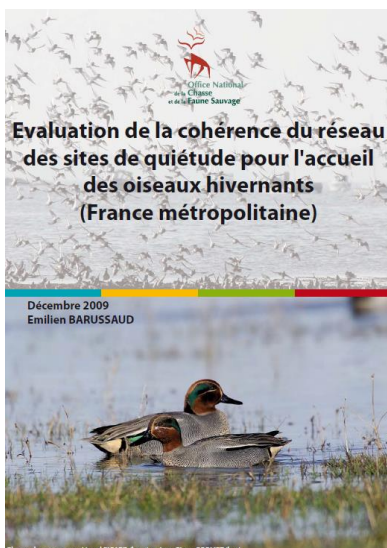
Émilien Barussaud

Arzal
Morbihan, France

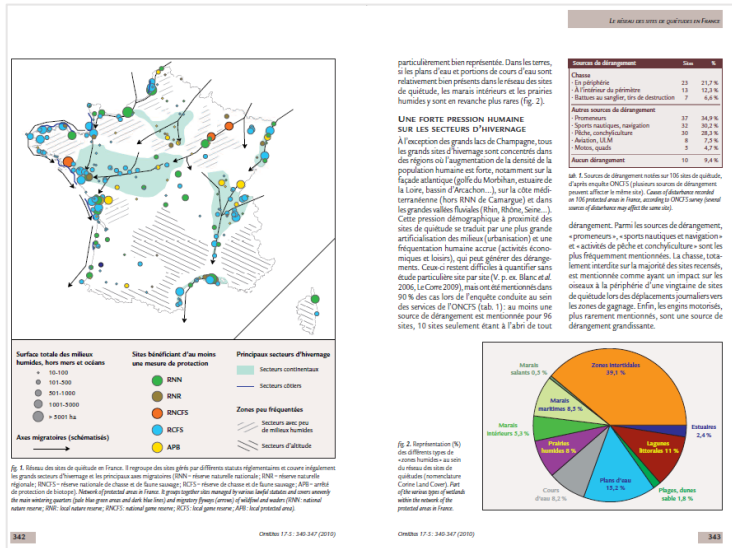
<http://bet-barussaud.fr/>

Au total	Cette année
Nombre de contributions :	9 808
Nombre d'espèces observées :	638
Nombre de sous-espèces observées :	6
Nombre d'hybrides observés :	0
Nombre d'espèces non précisément déterminées observées :	9

Statistiques des contributions d'Émilien Barussaud au site Faune-France (août 2022)



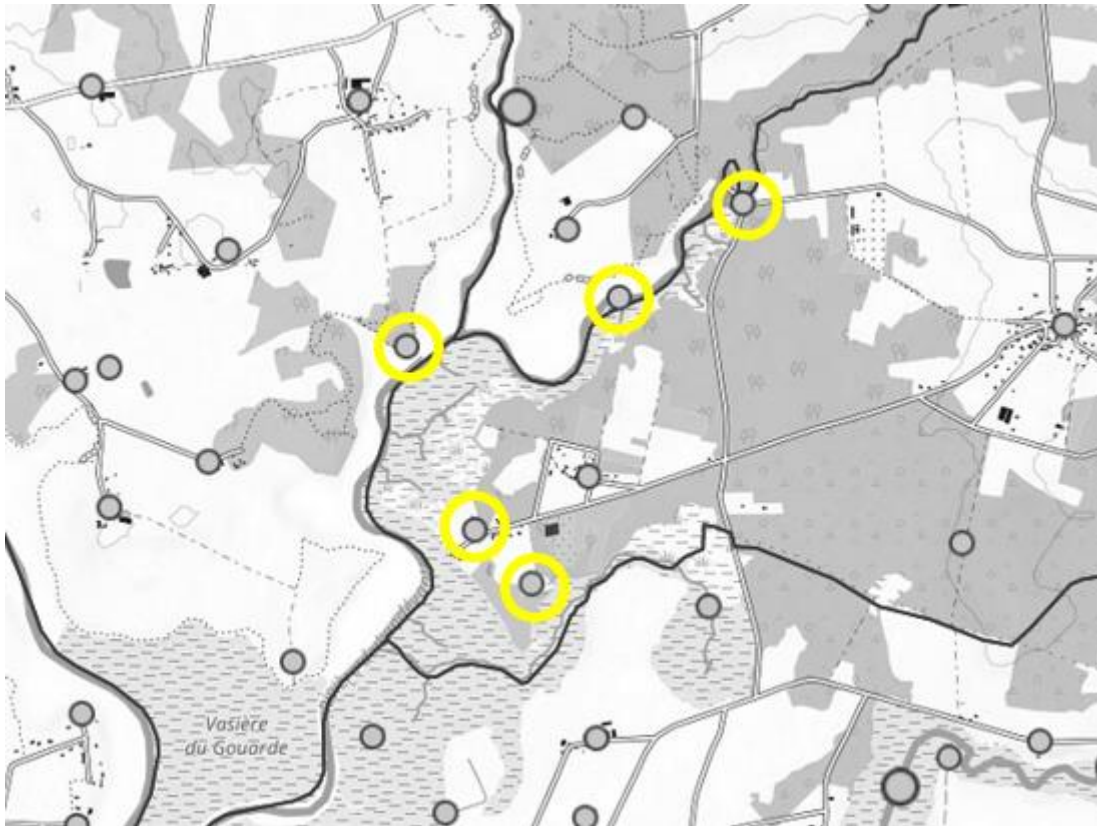
Rapport « oiseaux d'eau » pour l'ONCFS (à gauche) et extrait de l'article pour Ornithos (à droite)



2.1.2. Données « Faune-France »

Nous avons consulté la base de données naturalistes « Faune-France » sur la **période 2015-2022** pour les lieux-dits « *Le Gouhel* », « *Moulin de la Demi-ville* », « *Ruisseau de la Demi-Ville* », « *Kerihuélo* » et « *Lizaloué* » qui **correspondent à notre zone d'étude et à ses environs immédiats** (voir carte ci-dessous).

La base de données recense essentiellement des données relatives aux oiseaux et en particulier aux oiseaux d'eau. Il y a sur ces lieux-dits très peu de données relatives aux autres groupes animaux : amphibiens, mammifères, insectes...



Localisation des cinq lieux-dits de la base Faune-France se rapportant à notre zone d'étude

2.1.3. Données de comptage « Wetlands »

Les comptages « Wetlands » sont réalisés chaque année à la mi-janvier à l'échelle internationale. Ils concernent l'ensemble des « oiseaux d'eau » : anatidés, limicoles, ardéidés, laridés... Ils sont coordonnés au niveau mondial par Wetlands International et au niveau français par la LPO.

Nous nous basons ici sur la synthèse « *Oiseaux d'eau hivernants en Bretagne* » de **2021** qui détaille les effectifs site par site et espèce par espèce. Le site « **Rivière d'Étel** » est l'une des 14 entités de comptage du Morbihan.

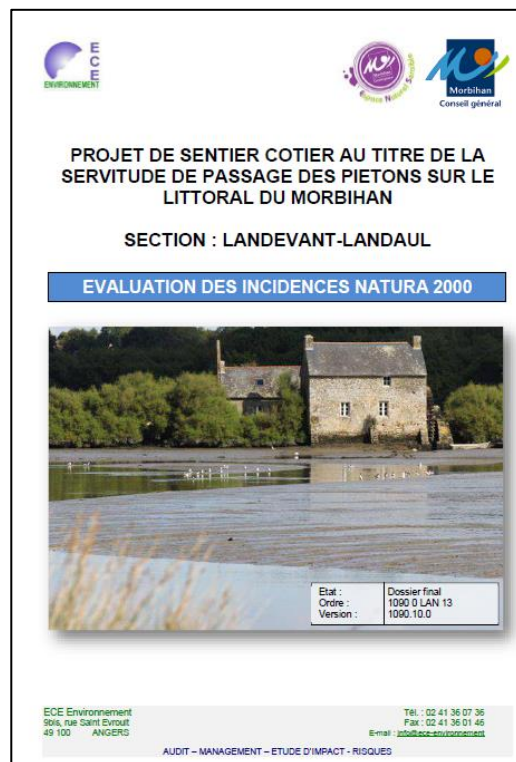
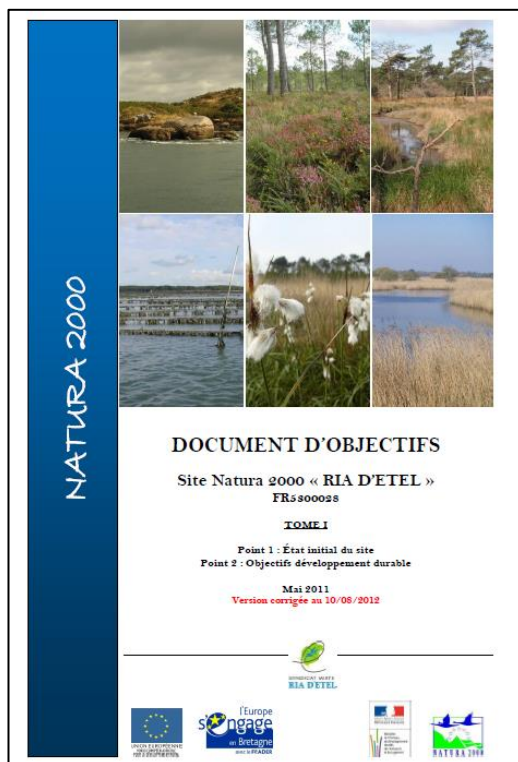


2.1.4. Données du Document d'objectif du site Natura 2000 « Ria d'Étel »

Le site Natura 2000 « Ria d'Étel » (FR530028) s'étend sur 11 communes, dont Landaul, et couvre 4259 hectares, dont 322 hectares pour la commune de Landaul. Il a été désigné au titre de la directive européenne « Habitats, faune, flore ». Le document d'objectifs date de 2012. Il a été rédigé par Charlotte Izard, chargée de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte de la Ria d'Étel. Nous utilisons les données faune, tout en tenant compte de leur relative ancienneté et de l'échelle (ensemble de la Ria d'Étel).

2.1.5. L'étude des incidences Natura 2000 pour le projet de sentier côtier sur les communes de Landévant et Landaul

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études ECE Environnement. Elle est datée du mois de juillet 2014. Les prospections de terrain ont été réalisées en 2013. Nous utilisons les données issues de ces prospections, en tenant compte de leur relative ancienneté.



Le DOCOB du site Natura 2000 « Ria d'Étel » et l'évaluation des incidences Natura 2000 sur Landévant et Landaul : deux documents qui datent maintenant d'une dizaine d'années.

2.2. Données relatives au dérangement

2.2.1. Dérangement des oiseaux d'eau

De nombreuses études ont été menées sur le dérangement des oiseaux d'eau, en France comme à l'étranger. La sensibilité d'un individu ou d'un groupe d'individu est généralement évaluée d'après sa distance d'envol, c'est-à-dire la distance jusqu'à laquelle peut s'approcher une menace potentielle (un promeneur, un chien, un kayak...) avant que l'oiseau ou le groupe d'oiseau ne choisisse(nt) de fuir.

Nous avons complié des données issues de quatre études dont la plus récente concerne les oiseaux d'eau du Morbihan (Golfe du Morbihan et Petite mer de Gavres). Les trois autres études concernent la Baie de Somme (France), l'île de Terschelling et la mer de Wadden (Pays-Bas). Dans chacune de ces études, de nombreuses mesures de distance d'envol ont été réalisées **lors d'approches de promeneurs**.

auteurs :	Tensen et Van Zoest, 1983	Van der Meer, 1985	Triplet, Méquin et Sueur, 2007	Le Corre, 2009	
lieu d'étude :	île de Terschelling (Pays-Bas)	delta de la mer des Wadden (Pays-Bas)	Baie de Somme (France)	Golfe du Morbihan (France)	Petite Mer de Gavres (France)

Liste des études utilisées pour l'évaluation du dérangement des oiseaux d'eau

TABLEAU I. – Les espèces ayant fait l'objet de mesures de distances d'envol.
Species for which take off distance has been studied.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Effectifs mini-maxi dérangés lors des sessions	Distance d'envol (moyenne ± écart-type)
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	15	1 – 45	134 ± 98
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	42	1 – 10	107 ± 57
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	73	1 – 1 500	186 ± 73
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	58	1 – 502	144 ± 91
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	32	1 – 700	211 ± 52
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	19	4 – 100	128 ± 60
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	70	1 – 4 350	134 ± 54
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	27	1 – 500	116 ± 115
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	53	1 – 1 750	75 ± 64
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	19	1 – 1 000	455 ± 256
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	66	1 – 5 000	80 ± 33
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	39	1 – 33	99 ± 51
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	70	1 – 1 000	97 ± 41
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	16	1 – 10	87 ± 35

Extrait de l'article de Triplet, Méquin et Sueur (2007) : tableau des distances d'envol par espèce

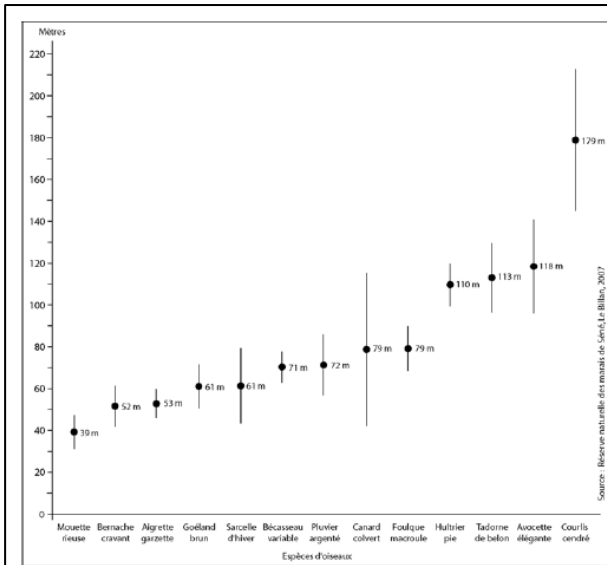


Figure 53. Distance d'envol (± écart-type) de quelques espèces d'oiseaux dans le golfe du Morbihan

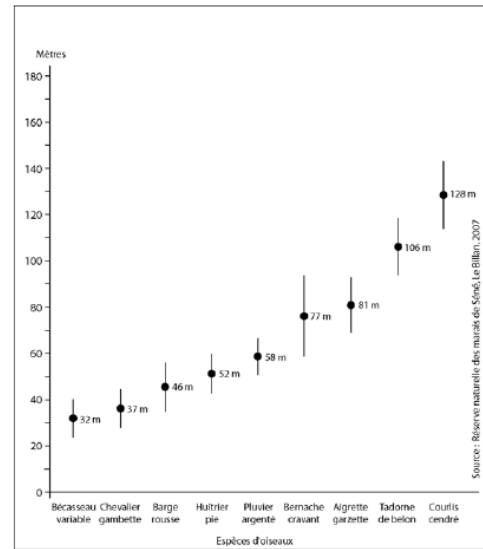


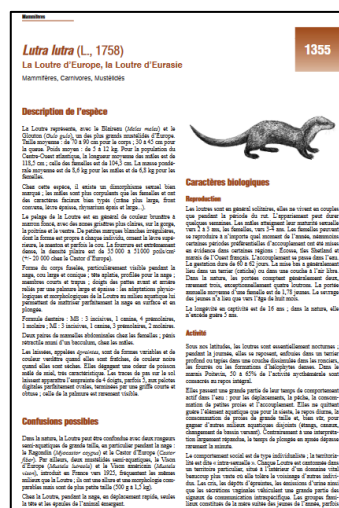
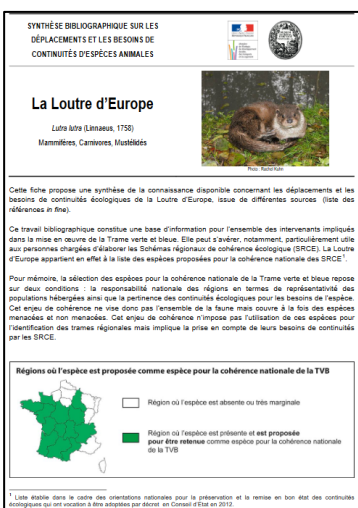
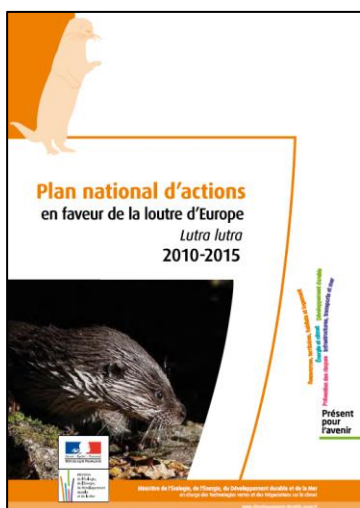
Figure 54. Distance d'envol (± écart-type) de quelques espèces d'oiseaux sur le site de la Petite Mer de Gâvres

Extrait de la thèse de N. Le Corre (2009) : distances d'envol de différentes espèces dans le Golfe du Morbihan et sur la Petite Mer de Gâvres.

2.2.2. Dérangement de la Loutre d'Europe

Concernant le risque de dérangement de la Loutre d'Europe, nous utilisons principalement les documents suivants :

- Le *Plan national d'actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015* (Kuhn, 2009)
- La *Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Loutre d'Europe relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques* (Sordello, 2012, Service du patrimoine naturel du MNHN)
- Le *Cahier d'habitat Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Chapitre « Loutre d'Europe » (Bensettiti et Gaudillat, 2004)



Les trois références bibliographiques concernant la Loutre d'Europe, citées ci-dessus

3. Résultats

3.1. Généralités, principaux enjeux détectés

La zone d'étude est constituée d'habitats variés (voir photos page suivante). De part et d'autre du trait de côte, on trouve :

- Les milieux soumis à l'influence de la mer : chenal, vasières, schorre...
- Les milieux terrestres : boisements de feuillus et de pins, landes à bruyères et ajoncs, prairies...

Ce secteur est surtout remarquable par sa très faible fréquentation humaine. Lors des deux journées de prospection en août et septembre 2022, nous n'avons croisé aucun promeneur ou véhicule hors des chemins et routes existants et n'avons observé aucune embarcation sur les chenaux.

Le milieu est actuellement peu accessible en raison de l'absence de sentier côtier, de la vase qui empêche d'éventuels promeneurs de pénétrer dans les milieux humides et de la densité et de la hauteur de la végétation herbacée sur certaines parties du schorre. Ces éléments naturels assurent de fait une certaine quiétude aux espèces animales même si, d'un point de vue réglementaire, aucun périmètre de protection fort – de type réserve naturelle ou arrêté de protection de biotope – ne limite la fréquentation du site.

Les principaux enjeux qui apparaissent lors de la visite du site sont :

- **Les stationnements et la nidification des oiseaux d'eau**
- **La présence de la Loutre d'Europe**
- **La présence de micro-habitats à l'interface entre milieu terrestre et milieu soumis à l'influence de la mer, en particulier les talus et les vieux chênes**

Nous détaillons donc ci-dessous chacun de ces trois enjeux en nous basant sur les observations de terrain et les données bibliographiques présentées dans la partie 2.



Différents milieux présents dans la zone d'étude, photographiés en août et septembre 2022 (E. Barussaud)

3.2. Les oiseaux d'eau

3.2.1. Espèces présentes en période de migrations et d'hivernage

Les milieux littoraux sont des habitats privilégiés pour les « oiseaux d'eau », terme assez vague qui recouvre *a minima* les anatidés (canards, oies, fuligules...) et les limicoles (bécasseaux, courlis, vanneaux...) mais qui peut aussi s'étendre aux ardéidés (héron, aigrettes...), aux laridés (mouettes, goélands...), etc.

Les comptages d'oiseaux d'eau « Wetlands » (voir partie 2.1.3) indiquent que plus de 423.000 individus appartenant à 104 espèces étaient présents sur le littoral breton à la mi-janvier 2021. Avec plus de 134.000 individus appartenant à 78 espèces, le Morbihan est le premier département breton en termes d'effectifs. **Le site « Rivière d'Étel » accueillait à cette date 12.181 individus, soit près de 10 % du total morbihannais.** Il s'agit donc d'un site important pour l'hivernage des oiseaux d'eau.

Si les effectifs les plus élevés sont généralement comptabilisés en plein hiver (voir tableau ci-après, dernière colonne), dès le 31 août 2022 nous avons observé sur le site des migrateurs précoces tels que le Chevalier guignette et le Courlis corlieu ainsi que de nombreux laridés. Le 22 septembre 2022, bien que l'hiver soit encore loin et les températures clémentes, les effectifs augmentent déjà, avec notamment une trentaine de Grèbes huppés, sept Tadornes de Belon, sept Aigrettes garzettes, cinq Hérons cendrés, cinq Chevaliers guiguettes ou encore quatre Spatules blanches.

Dans les mois qui suivent, la migration post-nuptiale s'intensifie (octobre, novembre) ; cette période est suivie de la période d'hivernage (décembre, janvier, février) puis de la période de migration pré-nuptiale (mars, avril, mai). Ainsi, le rapport d'évaluation des incidences indique notamment la présence de 12 Barges rousses et de 53 Courlis corlieu en période de migration pré-nuptiale. Les données du site « Faune-France » traduisent aussi une présence quasi-continue des oiseaux d'eau, avec des effectifs parfois élevés : 60 Tadornes de Belon, 204 Courlis cendrés, 316 Canards siffleurs, 450 Vanneaux huppés, etc.

La localisation des oiseaux varie beaucoup en fonction des besoins des espèces, de la période de l'année et du niveau de la marée. Dans l'ensemble, l'alimentation se fait sur les vasières (limicoles, ardéidés...) ou dans les chenaux (grèbes, sternes...) ; les zones de repos peuvent être des vasières à marée basse et des zones exondées (sable, rochers) à marée haute. Si le schorre à végétation dense est généralement moins utilisé par les hivernants et migrateurs (il peut y avoir des exceptions), ce milieu est en revanche d'une grande importance pour les oiseaux nicheurs (voir partie suivante).

En conclusion, la zone d'étude constitue un secteur riche en oiseaux d'eau : 36 espèces au moins sont présentes (tableau page suivante). Ces oiseaux migrateurs et hivernants sont présents quasiment toute l'année, avec probablement un minimum en juin et juillet et un maximum, toutes espèces confondues, lors des hivers froids. Un suivi régulier du site montrerait probablement des effectifs maximum supérieurs à ceux indiqués dans les deux premières colonnes de notre tableau de synthèse. Notons à ce propos que ce sont bien les valeurs maximales qui donnent une indication pertinente sur la capacité d'accueil du site et non les valeurs moyennes, ces dernières étant toujours tirées vers le bas par les périodes où les conditions d'observation (période de l'année, niveau de la marée, etc.) sont défavorables aux oiseaux.

zone considérée	zone d'étude strictement	zone d'étude et environs immédiats (1 km environ)	ensemble de la rivière d'Étel
sources et périodes	effectif maximum observé sur site par Émilien Barussaud (31 août / 22 septembre 2022)	effectif maximum mentionné sur le site Faune-France pour la période récente (2015-2022)	comptage Wetland International à la mi-janvier 2021
Héron cendré	5	2	33
Aigrette garzette	7	10	69
Grande Aigrette		2	14
Héron garde-bœufs		115	
Ibis sacré		7	
Grèbe huppé	30	37	111
Grèbe castagneux		8	90
Harle huppé		17	33
Spatule blanche	4	19	101
Mouette mélanocéphale		51	9
Mouette rieuse	100	609	2368
Goéland brun	5	48	35
Goéland leucopnée		4	
Goéland argenté	2	12	505
Goéland marin		1	32
Sterne caugek	2		
Sterne pierregarin		9	
Tadorne de Belon	7 (+ terriers)	60	614
Canard pilet		7	38
Canard siffleur		316	1185
Canard colvert		11	745
Bernache cravant		1	1603
Sarcelle d'hiver		100	87
Cygne tuberculé	2	9	113
Chevalier gambette	1 (nicheur)	46	93
Chevalier aboyeur		6	60
Chevalier guignette	5	4	20
Chevalier culblanc		1	4
Courlis cendré		204	188
Courlis corlieu	1	150	
Pluvier argenté		24	143
Pluvier doré		42	
Vanneau huppé		450	561
Bécasseau variable		250	1403
Barge à queue noire		12	
Barge rousse		4	22

Tableau de synthèse des données récentes concernant les oiseaux d'eau (36 espèces)



Groupe de Tadornes de Belon observés sur la zone d'étude le 22 septembre 2022



Important groupe de laridés à la pointe du Gouhel le 31 août 2022 à marée montante

3.2.2. Espèces nicheuses

Malgré une date de passage tardive, les prospections de terrain ont mis en évidence la nidification certaine de deux espèces d'oiseaux d'eau sur la zone d'étude :

- le **Chevalier gambette** : le 31 août dans les prés salés situés au nord du bras de mer du Vieux Moulin, un Chevalier gambette adulte fait une manœuvre de diversion typique des limicoles, à savoir simuler une blessure pour éloigner un éventuel prédateur de son nid. Pour ne pas risquer un échec de la nidification, nous avons rapidement quitté la zone sans rechercher l'emplacement exact du nid. Cette observation indique une nidification certaine de l'espèce dans un milieu qui lui est d'ailleurs typiquement favorable.
- le **Tadorne de Belon** : le 22 septembre, nous constatons à la pointe du Gouhel plusieurs terriers dont l'un comporte encore de nombreuses plumes de duvet blanches. Le Tadorne de Belon a en effet la particularité de nicher au sol dans d'anciens terriers (le plus souvent creusés par des lapins).

Pour d'autres espèces liées aux zones humides, la nidification est probable :

- la **Cisticole des joncs** : espèce notée en août et septembre 2022, plusieurs données récentes sur « Faune-France ». L'espèce niche souvent dans les marais à végétation herbacée haute, il y a probablement plusieurs couples compte-tenu de la taille relativement réduite du domaine vital de l'espèce (3 à 20 ha selon les sources)
- le **Martin-pêcheur d'Europe** : espèce observée sur site (2 oiseaux le 22 septembre 2022), mentionné sur « Faune-France » et dans le rapport d'ECE en 2014. Il y a probablement un couple nichant dans une microfalaise sableuse le long du ruisseau de la Demi-Ville. Un couple utiliserait 5 à 7 kilomètres de cours d'eau d'après une étude par radiopistage.
- l'**Échasse blanche** : les marais littoraux sont un habitat typique de l'espèce, le rapport d'ECE rapporte l'observation d'un couple poussant des cris d'alarmes en mai et juin 2013 dans l'anse de Kérihuélo. Cette donnée est toutefois ancienne et nécessiterait confirmation.

espèce	nidification sur la zone d'étude	statut de protection	statut de conservation (listes rouges sur critère UICN)		
			Europe (2021)	France (2016)	Bretagne (2015)
Chevalier gambette	certaine (2022)				en danger
Tadorne de Belon	certaine (2022)	protégé			
Cisticole des joncs	probable (2022)	protégé		vulnérable	
Martin-pêcheur d'Europe	probable (2022)	protégé		vulnérable	
Echasse blanche	probable (2013)	protégé			en danger

Tableau de synthèse des espèces nicheuses connues dans les milieux humides de la zone d'étude

En conclusion, le site abrite la nidification du Chevalier gambette et du Tadorne de Belon. Des prospections au printemps et à l'été 2023 permettraient peut-être de confirmer la nidification d'au moins trois autres espèces considérées comme nicheuses probables. Parmi les cinq espèces de notre tableau de synthèse, quatre sont protégées, deux sont « en danger » à l'échelle régionale.



Chevalier gambette adulte faisant diversion le 31 août 2022 : l'indice d'une nidification certaine



Terrier abritant la nidification du Tadorne de Belon, photographié en septembre 2022

3.2.3. Impacts prévisibles sur les oiseaux d'eau

Contrairement aux petites espèces arboricoles (passereaux forestiers ou bocagers), les oiseaux d'eau sont particulièrement sensibles aux dérangements, y compris à longue distance. En effet, ces espèces vivent au sol dans des milieux ouverts, ce qui les rend particulièrement vulnérables vis-à-vis des prédateurs naturels et de l'Homme. Ces oiseaux ont donc tendance à prendre la fuite dès qu'un promeneur les approche à moins d'une certaine distance. Cette distance est nommée « distance de fuite ». Elle a été mesurée dans de nombreuses études (voir partie méthodologie). Le tableau de synthèse ci-dessous indique les distances de fuite pour les espèces connues sur la zone d'étude ou dans les environs immédiats, soit 15 espèces. Il comporte 40 cases remplies, c'est-à-dire 40 valeurs moyennes de distance de fuite. Nous constatons que certaines espèces semblent plus sensibles que d'autres. Ainsi, pour le Bécasseau variable, les 4 valeurs moyennes sont comprises entre 30 et 80 mètres ; de même la distance de fuite de la Mouette rieuse va de 39 à 87 mètres. À l'opposé, le Courlis cendré semble l'espèce la plus méfiante vis-à-vis de l'Homme et atteint même une distance de fuite moyenne de 455 mètres en Baie de Somme.

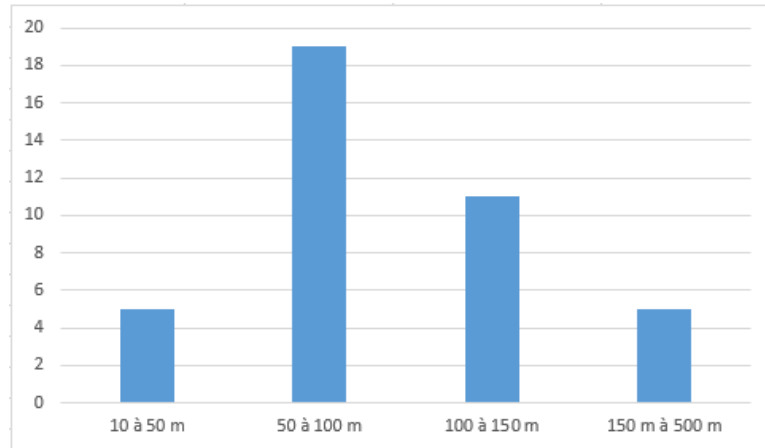
Notons que le **Tadorne de Belon, nicheur et hivernant dans notre secteur d'étude**, a une distance de fuite toujours supérieure à 100 mètres : cette espèce est donc particulièrement sensible au dérangement par l'Homme. Cette sensibilité est confirmée par les gestionnaires de sites naturels bretons qui le classent en troisième position parmi les espèces les plus dérangées par les activités humaines derrière le Gravelot à collier interrompu et la Sterne pierregarin (Le Corre, 2009. Tab.19 p.116).

auteurs :	Tensen et Van Zoest, 1983	Van der Meer, 1985	Triplet, Méquin et Sueur, 2007	Le Corre, 2009	
lieu d'étude :	île de Terschelling (Pays-Bas)	delta de la mer des Wadden (Pays-Bas)	Baie de Somme (France)	Golfe du Morbihan (France)	Petite Mer de Gavres (France)
Aigrette garzette			107	53	81
Barge rousse	72	107			46
Bécasseau variable		71	80	71	32
Bernache cravant		105		52	77
Canard colvert			144	79	
Canard pilet			211		
Canard siffleur			128		
Chevalier gambette	95		99		37
Courlis cendré	95	211	455	179	128
Goéland argenté	60		97		
Mouette rieuse	55		87	39	
Pluvier argenté		124	116	72	58
Pluvier doré	45				
Sarcelle d'hiver				61	
Tadorne de Belon		148	186	113	106

Synthèse bibliographique des données relatives aux distances de fuite des espèces d'oiseaux d'eau présentes sur la zone d'étude ou aux environs immédiats. Le tableau indique des valeurs moyennes mais les écarts-types de ces séries de données sont souvent élevés (30 à 50 % de la moyenne).

Si l'on cherche maintenant à retenir une valeur pour évaluer le risque de dérangement lié au sentier côtier, nous pouvons noter que sur les 40 cas présentés dans le tableau :

- Une distance inférieure à 50 mètres ne constitue que 12,5 % des cas (5 sur 40)
- Une distance inférieure à 100 mètres constitue 60 % des cas, soit la majorité
- Une distance inférieure à 150 mètres constitue 87,5 % des cas, soit la quasi-totalité



Nombre de cas (total = 40) pour différentes classes de distance de fuite d'après le tableau de synthèse présenté ci-avant.

Nous pouvons donc retenir 100 mètres comme une distance de dérangement pour la majorité des oiseaux et 150 mètres pour la quasi-totalité des oiseaux (avec des exceptions comme le Courlis cendré, plus farouche).

Ces distances correspondent par ailleurs assez bien à ce que l'on observe sur le site en approchant des oiseaux : en milieu ouvert, un cercle d'environ 100 à 150 mètres sans oiseau posé se « crée » autour de l'observateur quand celui-ci reste debout et bien en vue.

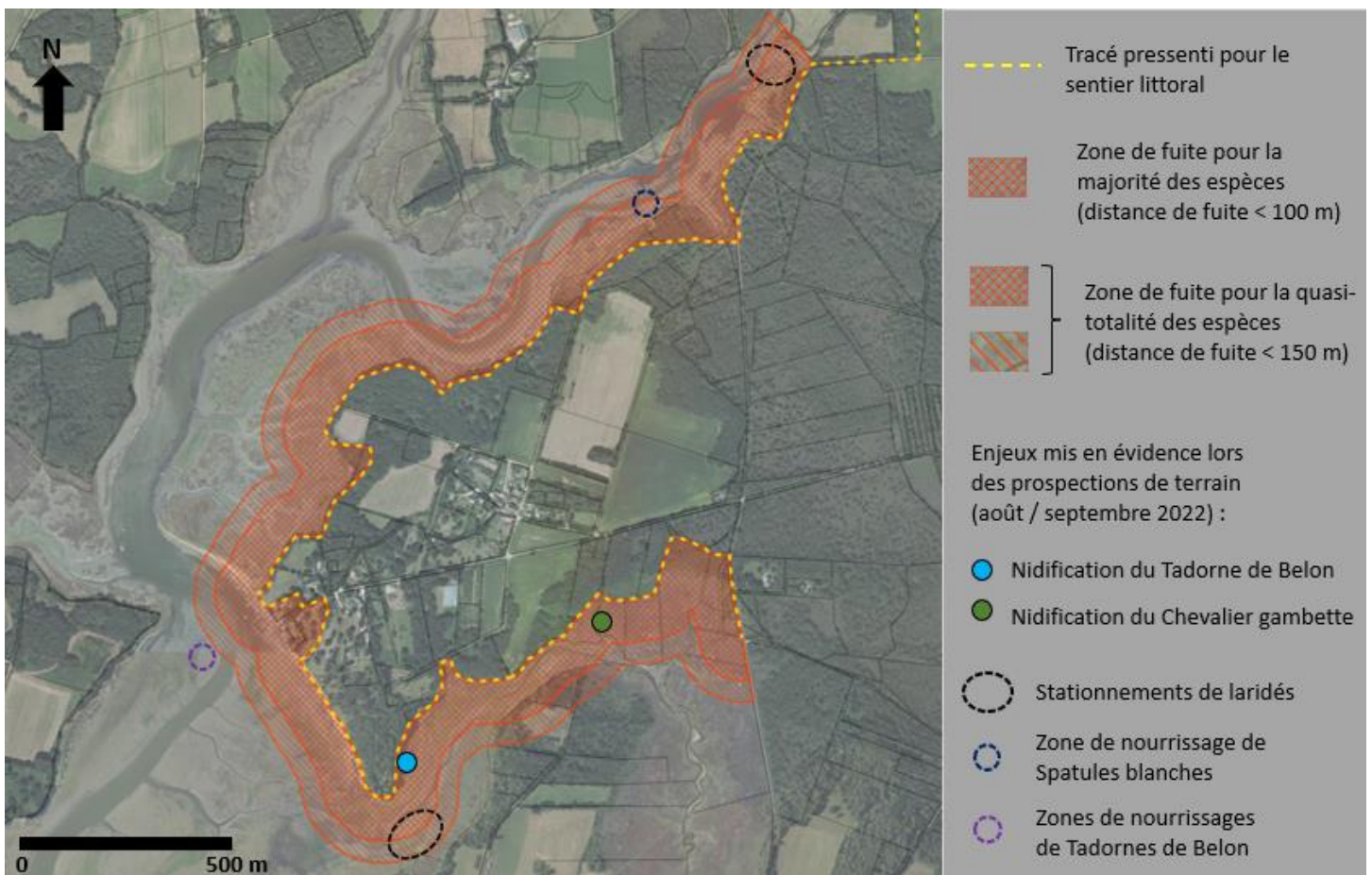


Héron cendrés observés sur la zone d'étude le 22 septembre 2022 : leur distance de fuite a ici été estimée à 150 mètres. On note ici un individu s'envolant (au centre, en haut de l'image), un individu en alerte, le cou tendu (à droite) et un individu encore au repos, le cou plié (à gauche)

La présence régulière de promeneurs créerait, au sein des milieux humides ouverts, une zone de fuite que les oiseaux finiraient très probablement par délaisser au profit de secteurs plus calmes. La carte ci-dessus montre qu'une large part des prés salés et des vasières de notre zone d'étude seraient concernés, entres autres :

- Les secteurs de nidification du Tadorne de Belon et du Chevalier gambette, jusqu'ici situés dans des secteurs calmes et peu accessibles
- Certains secteurs de stationnement ou de nourrissage

NB : la cartographie précise et exhaustive des secteurs de nidification, de stationnement et de nourrissage nécessiterait de nombreuses prospections de terrain tout au long d'un cycle biologique

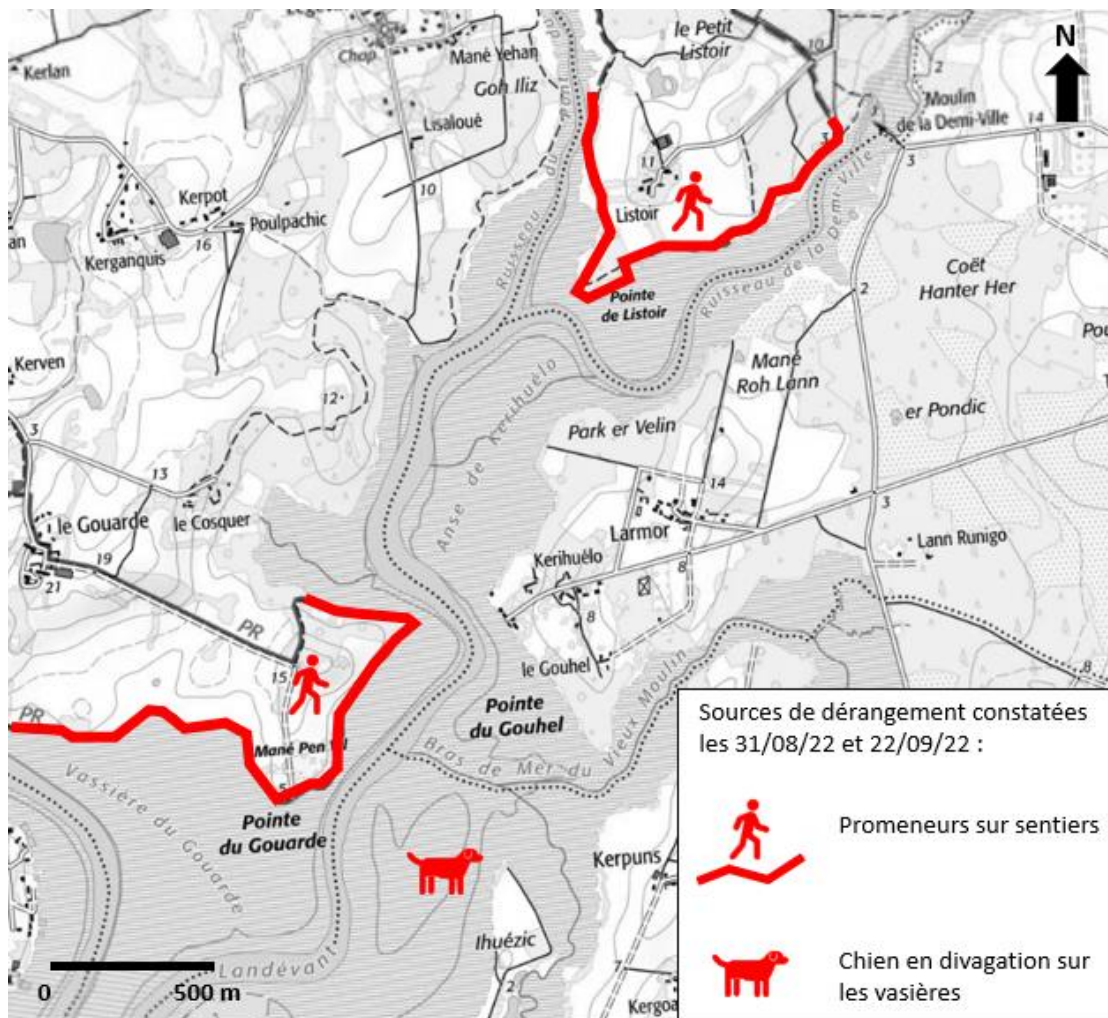


Cartographie du potentiel de dérangement d'un sentier pédestre et des enjeux relatifs aux oiseaux d'eau mis en évidence lors des prospections de terrain d'août et septembre 2022.

Le risque de dérangement augmente encore lorsque **des chiens non tenus en laisse** accompagnent les promeneurs ou lorsque ces derniers sortent volontairement des sentiers malgré les panneaux le leur interdisant. Même si ce phénomène ne concerne qu'une petite part des usagers, un ou deux dérangements journaliers de ce type peuvent fortement altérer la quiétude des oiseaux et leur faire quitter le site. **En période de nidification, un chien peut provoquer la destruction ou l'abandon de nids d'espèces nichant au sol comme le Chevalier gambette ou le Tadorne de Belon.**

Un autre facteur aggravant est la combinaison du dérangement provoqué par la présence humaine sur le sentier avec **d'autres sources de dérangement dans les secteurs voisins**. Lors de nos prospections de terrain, nous avons notamment constaté :

- la présence de promeneurs (une dizaine de groupes à chaque date) sur le sentier qui longe le ruisseau de la Demi-Ville en rive droite (commune de Landévant) et à la pointe du Gouarde (commune de Nostang)
- la présence d'un promeneur avec chien divaguant provoquant l'envol de nombreux oiseaux sur les vasières au sud du bras de Mer du Vieux Moulin (commune de Local-Mendon)



Localisation des dérangements observés sur le terrain en août et septembre 2022

L'effet des dérangements occasionnés par un sentier de randonnée **peut s'atténuer au fur et à mesure des années pour les espèces les plus tolérantes**. Ainsi, il n'est pas rare d'observer, dans des secteurs très urbanisés, des oiseaux d'eau à quelques dizaines de mètres des promeneurs : Mouette rieuse, Héron cendré, Canard colvert et Foulque macroule font partie des espèces qui peuvent supporter cette présence, pour peu qu'elle soit canalisée. **Ce phénomène d'accoutumance est toutefois marginal et ne saurait s'appliquer à l'ensemble de l'avifaune.**

En conclusion, la création d'un sentier le long du trait de côte aurait un impact sur la quiétude des oiseaux d'eau qui fréquentent les vasières, chenaux et prés salés de notre zone d'étude. Cet impact prévisible variera selon les espèces. Certaines, comme le Courlis cendré et le Tadorne de Belon, sont plus sensibles aux dérangements que d'autres. On peut estimer que la distance de fuite des oiseaux d'eau présents sur la zone d'étude est comprise entre 100 mètres et 150 mètres : une large part des milieux humides actuellement utilisés par les oiseaux – en période de nidification, de migration ou d'hivernage – pourrait être abandonnée. Cet impact augmentera selon la propension des promeneurs à s'écarter des sentiers et à laisser divaguer leurs chiens, deux facteurs aggravant mais dont l'ampleur est difficilement prédictible.



Stationnement d'oiseaux d'eau en aval du Moulin de la Demi-Ville (septembre 2022) : ce secteur pourrait perdre son intérêt si la fréquentation humaine devenait importante

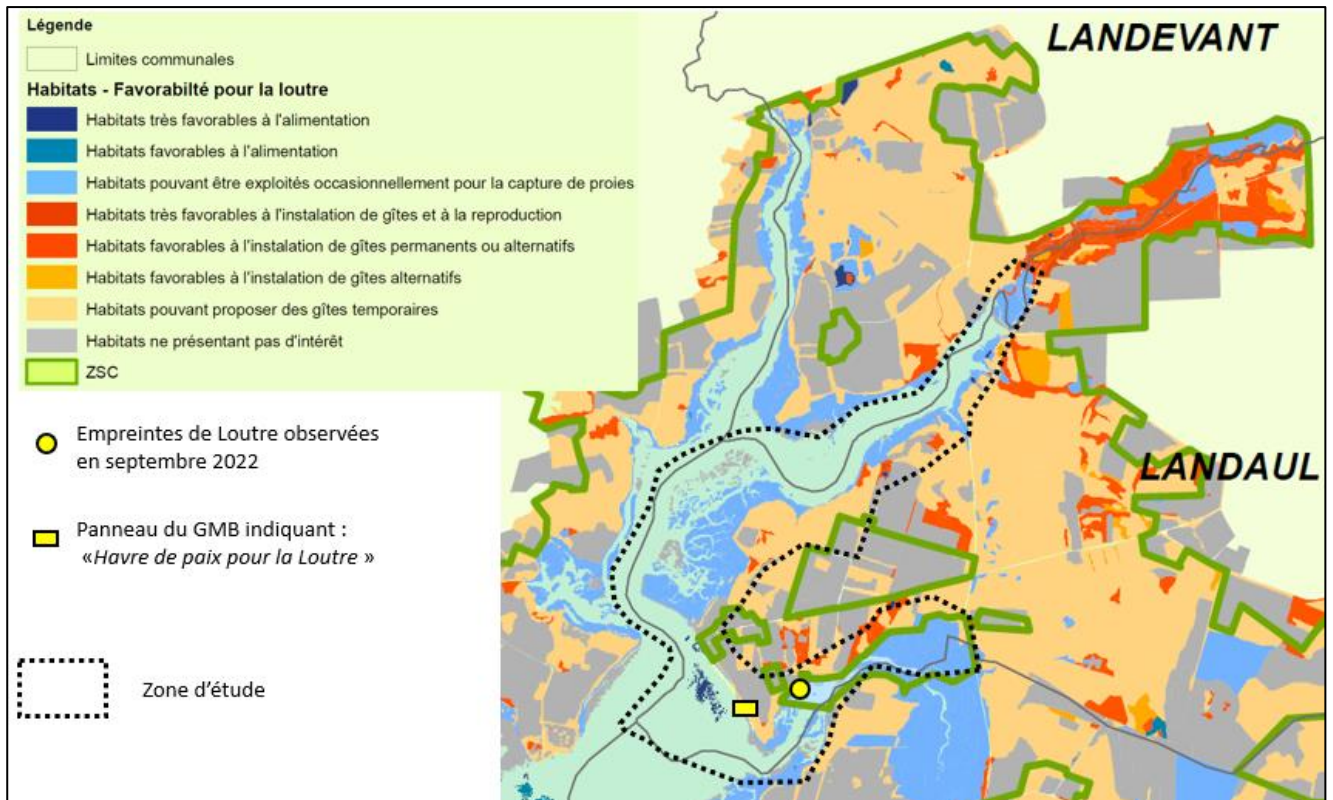
3.3. La Loutre d'Europe

3.3.1. Localisation de l'espèce et de ses habitats

La Loutre d'Europe est une espèce bien connue sur le site Natura 2000 « Ria d'Étel ». Le Docob indique qu'elle est « *surtout présente à proximité des étangs et ruisseaux du nord du site Natura 2000* ». Il cite une grande diversité de milieu humides favorables à l'espèce : estuaires, lagunes côtières, grandes criques et baies peu profondes, prés salés atlantiques, fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques, rivières, mégaphorbiaies hydrophiles, roselières, magnocariçaias, étangs et mares.

Le DOCOB comporte également en annexe une cartographie des habitats favorables à l'alimentation et des habitats favorables à l'installation de gîtes : nous constatons ainsi que **notre zone d'étude est bien pourvue en habitats favorables et que la Loutre peut théoriquement y effectuer un site biologique complet.**

Lors des prospections de terrain du 22 septembre 2022, nous avons découvert de **nombreuses empreintes de Loutre d'Europe à l'Est de la pointe du Gouhel**, sur les vasières en limite du trait de côte (voir carte ci-dessous). Nous avons par ailleurs remarqué **l'abondance d'habitats favorables** pour cette espèce et en particulier de talus où elle peut établir des gîtes de repos diurne (la loutre possède plusieurs dizaines de gîtes au sein de son domaine vital) ainsi que de zones boisées assez denses qui assurent sa quiétude (l'espèce fuit les secteurs déboisés) et enfin de mares d'eau douce situées en retrait du trait de côte. La pointe du Gouhel, qui combine ces différents éléments, comporte un panneau « *Havre de paix pour la Loutre* », outil de conservation et de sensibilisation développé par le Groupe Mammalogique Breton et mis à la disposition des propriétaires de parcelles favorables à l'espèce.



Carte des habitats favorables et des éléments observés lors des prospections



Une des empreintes observées le 22 septembre 2022 et panneau « Havre de paix » (en haut) ; habitats favorables observés en août et septembre (au centre et en bas)

3.3.2. Impacts prévisibles sur la Loutre d'Europe

Le DOCOB du site Natura 2000 indique que « *la création de sentier peut être source de dérangement pour la faune* » et que « *la présence de la Loutre d'Europe, notamment sur le nord du site, sur les communes de Sainte-Hélène, Merlevenez, Nostang, Landaul, est à prendre en compte et pourra faire l'objet de la mise en place de zones de quiétude.* » (p.146)

Le « *Cahier d'habitats Natura 2000* » (voir partie 2.2.2.) préconise : « *afin de limiter le dérangement des loutres, contrôler les loisirs nautiques et maîtriser la fréquentation humaine le long des rivières et des canaux* ».

La *Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Loutre d'Europe relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques* (Sordello, 2012, Service du patrimoine naturel du MNHN) indique à propos des milieux utilisés par l'espèce : « **Ces milieux doivent également être calmes car la Loutre est sensible aux dérangements** ». Le même document, appuyé sur de nombreuses références bibliographiques, indique que la Loutre « *n'est pas à proprement parler un animal nocturne* » et qu'une activité diurne est possible en l'absence de dérangements.

Ces éléments sont d'ailleurs repris dans le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe : « *La Loutre d'Europe a adopté un mode de vie essentiellement nocturne et crépusculaire, probablement en raison du dérangement humain car l'espèce ne dispose d'aucune adaptation particulière à la vie nocturne. Par ailleurs, la Loutre est majoritairement diurne dans de nombreux secteurs côtiers, notamment dans les îles britanniques et en Irlande* (GREMILLET & CLOT 1998, TULLOCH 1998, KRUIK 2006). *En France, l'espèce est de plus en plus souvent observée en plein jour* (J-Y. Le Gall, V. Lefebvre, P. Etienne, F. Simonnet comm. pers.) »

Dans notre cas, outre les promeneurs, les chiens accompagnant ces derniers peuvent être un facteur de dérangement supplémentaire, qu'il s'agisse de « chiens courants » (chiens de chasse dont la fonction est de poursuivre le gibier) ou d'autres races dont les propriétaires sous-estiment généralement le potentiel de prédateur. Enfin, même tenu en laisse, un chien marque régulièrement le milieu naturel de son odeur, ce qui a certainement un impact – toutefois difficile à quantifier – sur les mammifères sauvages.

Il semble donc que la Loutre adopte un mode de vie nocturne en réaction aux dérangements dont elle est victime en journée. Sur notre zone d'étude, il n'est pas exclu que l'espèce profite de l'actuelle quiétude pour avoir une activité au moins partiellement diurne. Différentes sources préconisent de limiter le dérangement lié à la fréquentation humaine dans les zones humides fréquentées par cette espèce.

3.4. Autres enjeux relatifs aux espèces et à leurs habitats

En l'absence de prospections printanières en 2022 et compte-tenu du peu de données bibliographiques récentes disponibles pour les groupes autres que les oiseaux, il est difficile de réaliser une liste exhaustive des enjeux relatifs à la faune et à ses habitats sur la zone d'étude. Nous pouvons toutefois considérer que la zone d'étude est très probablement riche en espèces dans la mesure où **elle comporte une grande diversité de milieux et que les activités humaines y sont très limitées.**

Parmi les habitats remarquables, signalons :

- Les **vieux chênes** qui bordent directement le trait de côte : ces vieux feuillus peuvent abriter des **oiseaux nicheurs** (Pic épeiche et Sittelle torchepot, par exemple, ont été observés sur le site en 2022), des **chiroptères** (la Barbastelle d'Europe, présente dans le secteur, loge souvent dans les cavités et sous des écorces décollées) et des **insectes xylophages** comme le Grand Capricorne (espèce protégée)
- Les **talus sableux** qui peuvent servir d'habitats pour la Loutre d'Europe (voir partie 3.3) et le **Martin-pêcheur d'Europe** (observé en septembre 2022), deux espèces sensibles aux dérangement et à l'altération de leurs habitats. Ces talus peuvent aussi être utilisés par des reptiles pour leur insolation (Lézard à deux raies par exemple), par des petits mammifères (petits rongeurs, Lapin de garenne) et par des insectes.
- Les secteurs de **landes à ajoncs et bruyères** sont favorables aux reptiles et à certaines espèces de papillons de jour, etc.
- Les zones humides ainsi que les boisements adjacents permettent aux amphibiens de réaliser leur cycle annuel, lequel comporte une phase terrestre et une phase aquatique

Des prospections de terrain menées sur un cycle biologique complet permettraient de réaliser un inventaire exhaustif et actualisé et une cartographie précise des espèces à enjeux et des habitats associés.

Les impacts sur ces habitats et micro-habitats pourraient être de deux types :

- Impacts directs lors des travaux de création du sentier : aucun sentier n'existant actuellement à l'emplacement prévu, les travaux nécessiteraient **la suppression d'une partie de la végétation – a minima** la végétation arbustive, buissonnante et herbacée – et l'utilisation d'engins de chantier provoquant du bruit et potentiellement la destruction d'espèces vivant au sol comme les amphibiens en phase terrestre (Grenouille agile, Salamandre tachetée, Crapaud épineux...) ou les reptiles (Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Orvet fragile...)
- Impacts indirects sur le moyen et le long terme : **dérangement de la faune** qui utilise notamment les talus et les vieux arbres à proximité immédiate du tracé (oiseaux cavernicoles, chiroptères...)



Deux exemples d'habitats présents au niveau du trait de côte : talus sableux (en haut) et vieux chênes à cavités (en bas)

4. Conclusions et préconisations

La zone d'étude, située à l'interface entre deux ZNIEFF et dans un site Natura 2000 (directive « Habitats, faune, flore »), se présente comme un agencement complexe d'habitats naturels – dont certains sont peu communs à l'échelle départementale – et où la faible présence humaine assure de fait une certaine quiétude à la faune.

Les deux sorties de terrain réalisées en août et septembre 2022 ont permis d'entrevoir un potentiel très élevé vis-à-vis de la faune, ce que confirment les diverses sources bibliographiques consultées. Ces dernières ne fournissent malheureusement pas toujours des données récentes et précisément localisées et/ou laissent de côté certains groupes zoologiques.

Compte-tenu de la superficie et de la potentielle richesse du milieu, on peut estimer entre quinze et vingt le nombre de sorties de terrain qu'il faudrait réaliser pour avoir une idée précise des espèces présentes et de leur utilisation des habitats. En particulier, il serait nécessaire :

- de définir précisément les secteurs utilisés par la Loutre d'Europe grâce à la pose de caméras à déclenchement automatique et à la recherche d'empreintes et d'épreintes
- de réaliser un suivi et une cartographie des stationnements d'oiseaux d'eau, particulièrement entre novembre et mars, puis un suivi de la nidification (Tadorne de Belon, Chevalier gambette, Cisticole des joncs, Echasse blanche et Martin-pêcheur d'Europe, *a minima*) d'avril à août.
- de prospecter en détail les vieux feuillus situés le long du tracé pressenti ainsi que les autres habitats présents sur les lisières impactées

En l'état actuel des connaissances, les impacts prévisibles portent :

- principalement sur les oiseaux d'eau : particulièrement sensibles aux dérangements, leur présence est difficilement compatible avec le **passage régulier de promeneurs à moins de 100 ou 150 mètres** ; le dérangement peut être amplifié par des comportements difficilement prévisibles et maitrisables comme la divagation des chiens
- sur la Loutre d'Europe : si la zone d'étude lui est aujourd'hui très favorable grâce à des habitats variés et à un bon niveau quiétude, **la création de sentiers ainsi qu'une brusque augmentation de la fréquentation humaine (et canine) pourraient lui être préjudiciable**. Une bonne connaissance de son mode de vie sur la zone d'étude (secteurs fréquentés, effectifs, mode de vie nocturne et/ou diurne...) est un préalable indispensable à une meilleure évaluation des impacts

Ajoutons que de nombreuses espèces plus ou moins communes mais protégées sont très probablement présentes sur le tracé et que **la destruction des individus comme de leurs habitats doivent être évités**. C'est notamment le cas des amphibiens et des reptiles dont la quasi-totalité des espèces bénéficient de cette double protection.

Le tracé du SPPL. Communes de Landévant et Landaul

Enjeux de conservation,
doutes sérieux pour l'environnement
et propositions pour un tracé
alternatif.

Une voix pour la nature

Un sentier littoral, au titre de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) des communes de Landévant et de Landaul, va être réalisé.

Cette synthèse a pour objet :

- de mettre en évidence les enjeux en termes de conservation des habitats et des espèces,
- d'alerter sur les conséquences de ce tracé, en particulier en termes de perturbations anthropiques pour les oiseaux,
- de présenter nos propositions alternatives.



© Jean-Pierre Ferrand

Jacques ROS.
Antenne de Lorient.

17 août 2023

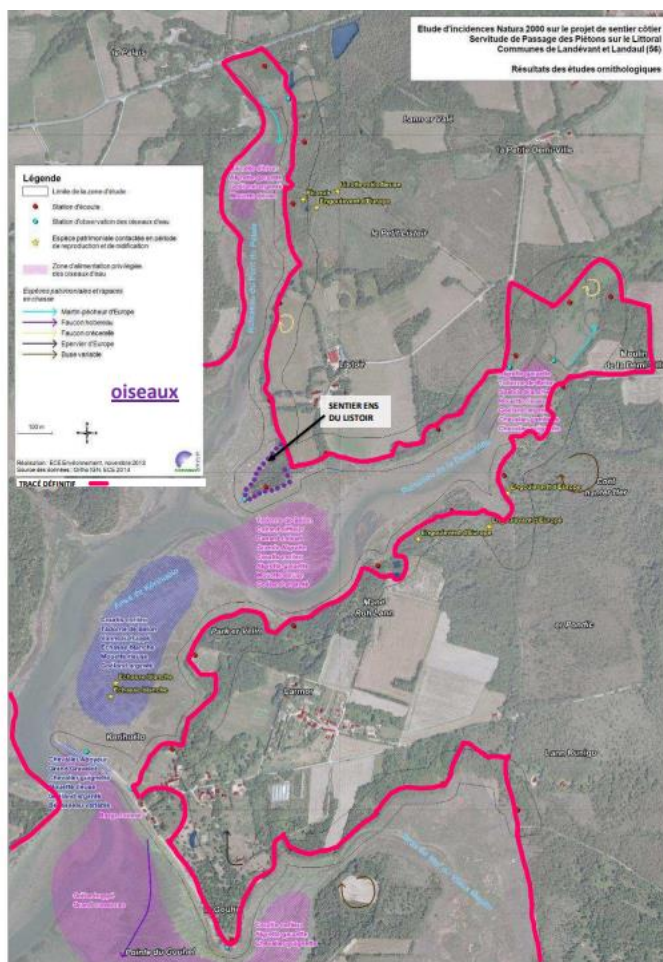
Le tracé du sentier côtier, tel qu'il a été retenu à ce jour, longe systématiquement le littoral de deux communes, Landévant et Landaul, au titre de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral morbihannais (SPPL).

Ce sentier a vocation à accueillir le sentier de grande randonnée GR34.

Il s'agit, à l'échelle de la Bretagne, du sentier de grande randonnée le plus fréquenté. Ainsi, en 2018, 9.1 millions de personnes l'ont emprunté. Ce sont, pour 60% d'entre eux, des touristes, mais aussi des « locaux », 40% des usagers (Source : Tourisme Bretagne.bzh).

On peut par conséquent s'attendre à une fréquentation importante de ce sentier durant la période estivale, mais aussi tout au long de l'année, d'une part du fait de la proportion importante de « locaux » parmi les usagers, d'autre part du fait d'une période touristique qui ne se limite plus aux seuls mois d'été.

Carte 1. Tracé du sentier côtier.



Source : ECE Environnement, 2014.

Ce tracé se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 FR5300028 – Ria d'Étel, lequel dispose d'un document d'objectifs, DOCOB, approuvé par son comité de pilotage le 25 mai 2011.

L'importance des enjeux en termes de préservation de la biodiversité sur ce site Natura 2000, et plus spécifiquement ici sur le secteur concerné par ce tracé, nous conduit à nous opposer à ce que ce sentier suive systématiquement les rives de la Ria d'Étel sur le littoral de ces deux communes.

1/ Les oiseaux : des enjeux de conservation forts.

La Ria d'Étel est pour les oiseaux un site privilégié. La diversité des habitats permet la reproduction de nombreuses espèces. En hiver, la Ria accueille entre 12 000 et 18 000 oiseaux hivernants, ce qui fait d'elle l'un des principaux sites d'hivernage morbihannais. Ce site constitue également une étape migratoire pour de nombreuses espèces.

Le secteur concerné par ce tracé du SPPL est fréquenté par l'avifaune tout au long de l'année : en période hivernale, durant les migrations pré et postnuptiales comme en période de reproduction. Il présente ainsi un intérêt pour les oiseaux durant l'ensemble de leur cycle biologique annuel.

1.1/ D'importants effectifs durant la période hivernale.

Les informations dont nous disposons concernant la fréquentation hivernale de ce secteur de la Ria d'Étel par l'avifaune proviennent de deux sources : d'une part les résultats des recensements internationaux annuels d'oiseaux d'eau « Wetlands », d'autre part des données hivernales collectées par les observateurs en dehors de ces recensements Wetlands.

Les recensements internationaux d'oiseaux d'eau « Wetlands ».

Le terme d'oiseaux d'eau regroupe des espèces variées, inféodées aux zones humides et milieux aquatiques à un moment de leur cycle annuel : canards, oies, cormorans, grèbes, échassiers, limicoles, mouettes et goélands...

Les oiseaux d'eau font l'objet d'un dénombrement à l'échelle internationale depuis plusieurs décennies (années 1960 pour les premiers pays impliqués dans ce suivi).

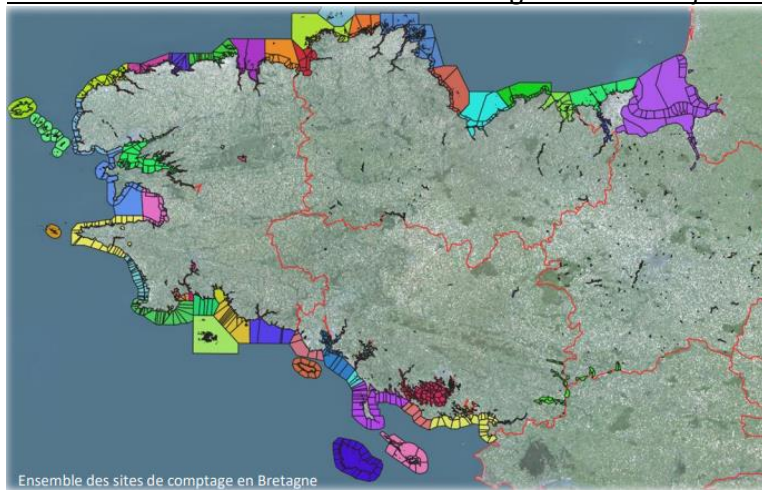
Ces recensements permettent d'estimer l'abondance et de préciser la répartition de ces espèces. Il est coordonné par Wetlands International au niveau mondial, par la LPO au niveau français. Dans notre région, Bretagne Vivante et le Groupement d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor, dans le cadre de l'Observatoire régional de l'avifaune (ORA), assurent la coordination des recensements et réalisent les synthèses annuelles.

Ces recensements permettent également de mesurer l'importance des stationnements des différentes espèces d'oiseaux d'eau à l'échelle d'une unité fonctionnelle, et de les rapporter aux effectifs présents sur d'autres unités fonctionnelles.

Les unités fonctionnelles correspondent à des entités géographiques regroupant des zones humides et milieux aquatiques au sein desquelles les oiseaux d'eau disposent de zones d'alimentation et de zones de repos (repositoires, dortoirs) nécessaires à la satisfaction de leurs exigences écologiques.

La Bretagne compte 76 unités fonctionnelles. La Ria d'Étel est l'une des 14 unités fonctionnelles morbihannaises faisant l'objet d'un recensement Wetlands.

Carte 2. Les unités fonctionnelles de Bretagne faisant l'objet des recensements annuels Wetlands.

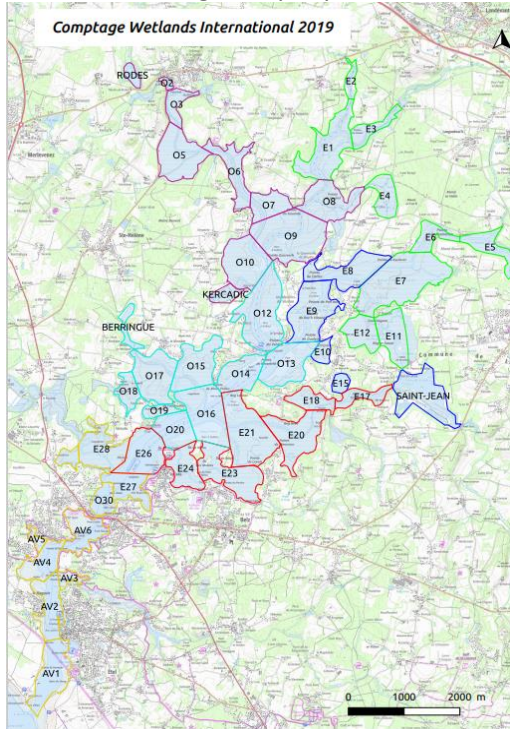


Ensemble des sites de comptage en Bretagne

Source : ORA.

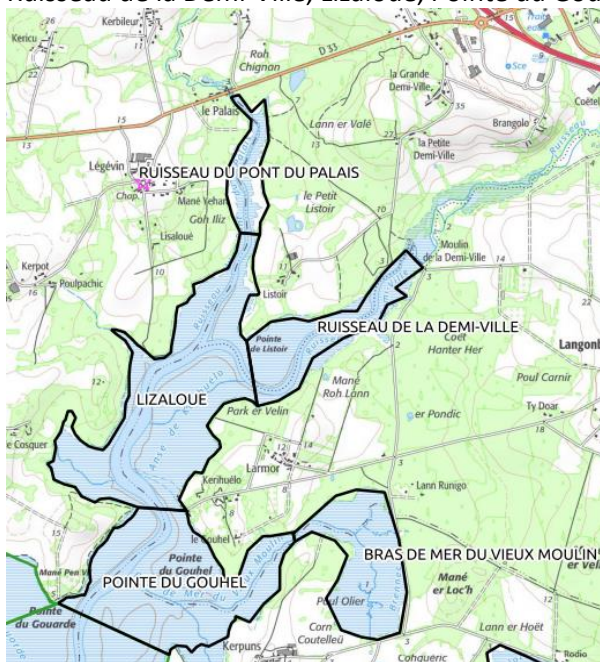
Les oiseaux d'eau sont recensés à la mi-janvier. Chaque unité fonctionnelle est divisée en secteurs, eux même divisés en polygones. Chaque secteur est pris en charge par une équipe de naturalistes. Ce dispositif permet le recensement simultané de l'ensemble de l'unité fonctionnelle, limitant ainsi considérablement les doublons. Ces recensements favorisent donc l'analyse de la répartition spatiale des oiseaux d'eau au sein d'une même unité fonctionnelle à une date donnée, ainsi que les comparaisons entre les différentes unités fonctionnelles recensées.

Carte 3. Le zonage adopté pour l'unité fonctionnelle « Ria d'Étel ».



Source : Bretagne Vivante.

Carte 4. Les cinq polygones Wetlands concernés par le tracé de la SPPL : Ruisseau du Pont du Palais, Ruisseau de la Demi-Ville, Lizaloué, Pointe du Gouhel et Bras de mer du Vieux Moulin.



Source : Bretagne Vivante.

Aux données protocolées obtenues lors des recensements internationaux annuels Wetlands viennent s'ajouter des données collectées par les naturalistes durant la période hivernale.

Elles sont enregistrées dans une base de données inter-associative : « Faune Bretagne ».

Les observateurs renseignent un certain nombre d'items correspondant à une observation, dénommée « donnée ».

Une donnée correspond à la présence d'un taxon (généralement une espèce), à une date donnée, en un lieu précis (exemple : Mouette mélanocéphale, 20 juillet 2023, lieu-dit Moulin de la Demi-Ville).

Une donnée peut également comporter des éléments quantitatifs (nombre d'individus, sex-ratio, nombre de juvéniles, etc) et/ou qualitatifs (indices de reproduction, comportement, etc).

Au 1^{er} août 2023, Faune Bretagne comptait plus de 6 millions de données d'oiseaux, ce qui fait d'elle l'une des bases de données régionales les plus conséquentes de France. A titre de comparaison, à la même date, la base « Faune France » rassemblant l'ensemble des données collectées par les bases régionales comptait environ 50 millions de données d'oiseaux.

Plus de 6 400 données, concernant 156 espèces d'oiseaux, ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la commune de Landaul.

Près de 4 200 données, concernant 134 espèces d'oiseaux, ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la commune de Landévant.

Quels sont les principaux enseignements issus des données hivernales disponibles ?

Les données issues des cinq derniers recensements Wetlands ont été analysées.

(16 janvier 2019, 18 janvier 2020, 23 janvier 2021, 15 janvier 2022 et 15 janvier 2023).

Dans le secteur concerné par le tracé, 25 espèces d'oiseaux d'eau ont été notées à l'occasion d'au moins un recensement, le nombre moyen d'espèces recensées étant de 15. Parmi ces 25 espèces, 16 sont protégées au plan national (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Les effectifs, toutes espèces confondues, peuvent être significatifs.

Le nombre total d'oiseaux d'eau a **dépassé le millier d'individus** sur ces 5 polygones à 3 reprises ces 5 dernières années (en 2019, 2021 et 2022), avec respectivement 1 010, 1 318 et 1 109 individus.

Les recensements simultanés permettent également de replacer les informations recueillies dans un contexte local, celui de la Ria d'Étel, mais aussi départemental.

Le 23 janvier 2021, les effectifs présents dans ces 5 polygones représentaient à eux seuls 10.8% des oiseaux d'eau recensés ce jour-là sur l'ensemble de la Ria d'Étel, et 1% des oiseaux d'eau recensés dans le Morbihan durant cette campagne Wetlands.

Les maximas notés lors de ces cinq recensements Wetlands atteignent des niveaux significatifs, voire élevés, pour plusieurs espèces :

- 835 mouettes rieuses (*Chroicocephalus ridibundus*) en 2022
- 308 canards siffleurs (*Mareca penelope*) en 2021
- 200 vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) en 2019
- 83 courlis cendrés (*Numenius arquata*) en 2021
- 64 pluviers argentés (*Pluvialis squatarola*) en 2021
- 98 bécasseaux variables (*Calidris alpina*) en 2021

Par ailleurs, pour certaines espèces, des effectifs modestes peuvent néanmoins se révéler significatifs.

Ainsi, avec 6 individus dénombrés lors du recensement de 2021, le **niveau d'importance nationale** est atteint pour le chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*) dans nos cinq polygones.

Il en va de même du chevalier guignette, dont le **niveau d'importance nationale** (5 individus) a été dépassé lors du recensement de janvier 2022 (7 individus dénombrés dans nos cinq polygones).

Un niveau d'importance nationale est atteint lorsque au moins 1% de l'effectif national hivernant d'une espèce est noté dans une unité fonctionnelle. Ici, le seuil a été atteint dans nos cinq polygones, lesquels représentent une faible part de la surface totale de l'unité fonctionnelle Ria d'Étel.

Pour au moins 10 espèces d'oiseaux d'eau, ce secteur de la Ria d'Étel « Landévant – Landaul » peut accueillir une part significative des effectifs notés en Ria d'Étel lors des comptages Wetlands :

Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) : jusqu'à **67 %** des effectifs de la Ria le 15 janvier 2022.

Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*) : jusqu'à **45 %** des effectifs de la Ria le 23 janvier 2021.

Courlis cendré (*Numenius arquata*) : jusqu'à **44 %** des effectifs de la Ria le 23 janvier 2021.

Goéland brun (*Larus fuscus*) : jusqu'à **41 %** des effectifs de la Ria le 15 janvier 2022.

Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) : jusqu'à **31 %** des effectifs de la Ria le 15 janvier 2022.

Grande aigrette (*Ardea alba*) : jusqu'à **29 %** des effectifs de la Ria le 23 janvier 2021.

Canard siffleur (*Mareca penelope*) : jusqu'à **26 %** des effectifs de la Ria le 23 janvier 2021.

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) : jusqu'à **26 %** des effectifs de la Ria le 18 janvier 2020.

Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) : jusqu'à **17 %** des effectifs de la Ria le 15 janvier 2022.

Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*) : jusqu'à **10 %** des effectifs de la Ria le 23 janvier 2021.

Par ailleurs, les données hivernales collectées par les observateurs en dehors de ces recensements Wetlands confirment l'importance de ce secteur pour plusieurs espèces d'oiseaux, avec des effectifs parfois supérieurs à ceux notés lors des recensements Wetlands.

Vanneau huppé : 330 le 10 février 2022 au Ruisseau de la Demi-Ville, 160 le 14 février 2023 au ruisseau de la Demi-Ville.

Courlis cendré : 164 individus au Listoir le 4 novembre 2018. Nous sommes ici proches du niveau d'importance nationale de cette espèce, qui est de 185 individus.

Les effectifs notés en hiver sont bien supérieurs à ceux mentionnés dans l'étude d'incidence réalisée en 2014 (Tableau 23 page 41 du rapport).

A titre d'exemples, l'effectif maximum mentionné dans ce rapport est de 26 individus pour le canard siffleur, de 80 à 90 individus pour le courlis cendré, de 90 à 100 individus pour le vanneau huppé.

En résumé :

- Ce secteur amont de la Ria d'Étel accueille en hiver un nombre significatif d'oiseaux d'eau.
- Pour certaines espèces, des effectifs élevés sont atteints, en valeur absolue et/ou en valeur relative.

1.2/ En période de migration.

De nombreuses espèces ont été notées durant les périodes de migrations prénuptiales (fin d'hiver et printemps) et postnuptiales (fin d'été et automne).

On peut simplement citer ici quelques observations révélatrices des capacités d'accueil de cette partie amont de la Ria d'Étel.

- En migration prénuptiale (printemps), on note d'important passages de **courlis corlieu** (*Numenius phaeopus*) : 70 individus le 1^{er} mai 2023 à Kerihuelo, 50 individus le 7 mai 2010 au Listoir, 26 individus le 8 mai 2020 et 23 individus le 16 avril au ruisseau de la Demi-Ville.

- En migration postnuptiale (été et début de l'automne), d'importants groupes de **courlis cendré** ont été observés durant cette période : un reposoir de marée haute de 136 individus le 11 juillet 2020 au Ruisseau de la Demi-Ville, 190 individus le 4 août 2018, 130 individus le 3 octobre 2018 à Kerihuelo.

Des groupes de **spatules blanches** (*Platalea leucorodia*) fréquentent ce secteur de la ria d'Étel. Un maximum de 24 individus a été noté le 30 octobre 2014. A titre de comparaison, le niveau d'importance nationale pour cette espèce est de 15 individus.

1.3/ Les espèces présentes en période de reproduction.

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial nidifient dans ce secteur de la Ria d'Étel, sur ses rives ou sur les prés salés.

Tadorne de Belon : Plusieurs couples nicheurs : reproduction certaine au Ruisseau de la Demi-Ville, à Kerihuelo ainsi qu'à la Pointe du Gouhel.

Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) : Nous ne disposons pas dans notre base Faune Bretagne de données de reproduction de cette espèce dans ce secteur. ECE Environnement a fait état d'une « *nidification très probable de deux couples en 2014 dans l'anse de Kerihuelo* » (ECE Environnement. 2014. Evaluation des incidences Natura 2000). Cette donnée nous semble néanmoins douteuse, en l'absence de milieu favorable à la reproduction de cette espèce.

Chevalier gambette : ce secteur de la Ria d'Étel est depuis de nombreuses années fréquenté par cette espèce en période de reproduction : des indices de reproduction probable ont été recueillis à la pointe du Gouhel en 2015 et 2016, au Listoir en 2017, au Ruisseau de la Demi-Ville en 2018, 2019, 2021, 2022 et 2023. Une telle abondance d'indices depuis près de 10 ans ne laisse guère de doute quant à la réalité de sa nidification sur ce secteur de la Ria d'Étel, et ce d'autant plus que les indices de reproduction certaine sont pour cette espèce difficiles à recueillir dans ce type de milieux (prés salés). Le dernier atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne proposait, pour la période 2004 à 2008, une fourchette de 210 à 257 couples nicheurs.

Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) : reproduction certaine d'un couple dans le Ruisseau de la Demi-Ville. Il s'agit à ce jour du seul site de reproduction certaine connu sur l'ensemble de la Ria d'Étel.

Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) : reproduction probable dans les prés salés sur l'ensemble du secteur concerné par cette note (Demi-Ville, Pointe du Gouhel, Kerihuelo,...).

Par ailleurs, d'autres espèces d'intérêt patrimonial nichent dans les landes sèches, également concernées par ce tracé. On peut en particulier citer l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

1.4. La dimension fonctionnelle.

Au-delà de l'intérêt que représente pour un nombre significatif d'espèces d'oiseaux ce secteur lors des différentes étapes du cycle annuel (migration, reproduction, hivernage), il faut prendre en considération la Ria d'Étel dans sa dimension fonctionnelle globale. Les oiseaux doivent pouvoir

trouver sur l'ensemble de la Ria des sites favorables en termes d'alimentation et de repos. C'est une des conditions du maintien de l'attractivité du site de la Ria d'Étel pour les oiseaux.

Le secteur de la Ria qui nous intéresse ici est à replacer dans ce contexte plus global, celui de la Ria dans son ensemble.

D'une part, ce secteur amont de la ria joue un rôle en tant qu'axe de circulation. D'autre part, largement épargné jusqu'à présent par la fréquentation humaine, il offre une zone refuge en cas de dérangement en aval de la Ria.

1.5. Statut de conservation des espèces citées.

Les listes rouges régionales permettent de caractériser le statut de conservation des espèces.

Il existe 5 statuts, correspondant à différents niveaux de menace en termes de conservation des populations.

Ce sont, par ordre décroissant de menace : « En danger critique » (CR), « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU), « Quasi menacée » (NT) et « Préoccupation mineure » (LC).

Par ailleurs, l'importance des effectifs régionaux d'une espèce permet de mesurer la responsabilité biologique régionale quant à sa conservation au niveau national.

« L'évaluation de la responsabilité biologique régionale prend en compte le risque de disparition en région, l'abondance relative et l'état de la menace en métropole » (Bretagne Environnement. 2015. Dynamique, méthode, synthèse des résultats. Hiérarchisation espèces habitats).

Il existe 5 niveaux de responsabilité régionale : Majeure, Très élevée, Élevée, modérée et mineure.

Les listes rouges régionales et les responsabilités biologiques régionales sont validées par le Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Statuts de conservation des oiseaux nicheurs :

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge régionale (2015) Statut « Oiseaux nicheurs »	Responsabilité biologique régionale	Espèce déterminante ZNIEFF*	Protection nationale
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité élevée		Oui
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	En danger (EN)	Responsabilité élevée	Oui Nicheur. RN**	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité mineure		Oui
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité mineure	Oui, EI**** Nicheur RR****	Oui
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité mineure		Oui
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité mineure	Oui, EI**** Nicheur RN**	Oui
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité très élevée		Oui
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Quasi menacée (NT)	Responsabilité modérée		Oui

*ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Espèce déterminante : espèce bio-indicatrice de l'intérêt patrimonial d'un milieu.

** RN : espèce nicheuse rare au niveau national.

*** RR : espèce nicheuse rare au niveau régional.

**** EI : espèce représentative d'un milieu rare ou menacé en Bretagne.

Statuts de conservation des oiseaux migrateurs et hivernants :

Nom français	Nom scientifique	Liste rouge régionale	Responsabilité régionale	ZNIEFF*. Espèce déterminante	Espèce protégée
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>				Oui
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité élevée		Oui
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité élevée	Oui Hivernant.	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	DD : Données insuffisantes	Non évaluée		Oui
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	DD : Données insuffisantes	Non évaluée		Oui
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	DD : Données insuffisantes	Non évaluée		Oui
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DD : Données insuffisantes	Non évaluée		Oui
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	En danger (EN)	Responsabilité élevée		Oui
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	En danger (EN)	Responsabilité majeure	Oui Hivernant.	Oui
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	DD : Données insuffisantes	Responsabilité élevée		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité très élevée		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité très élevée		
La Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Vulnérable (VU)	Responsabilité très élevée		Oui
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité très élevée		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	DD : Données insuffisantes	Responsabilité élevée		
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Quasi menacée (NT)	Responsabilité très élevée		Oui
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>			Oui Hivernant.	Oui
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	DD : Données insuffisantes	Non évalué		Oui
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	DD : Données insuffisantes	Non évalué		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité très élevée		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DD : Données insuffisantes	Responsabilité modérée		
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité élevée		Oui
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DD : Données insuffisantes	Responsabilité modérée		Oui

Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Préoccupation mineure (LC)	Responsabilité mineure		Oui
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>				Oui
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	DD : Données insuffisantes	Non évalué		Oui
Nom français	Nom scientifique	Liste rouge régionale	Responsabilité biologique	ZNIEFF*. Espèce déterminante	Protection nationale

Cette liste de 26 espèces d'oiseaux migrateurs et/ou hivernants n'est pas exhaustive, elle comprend les principales espèces d'oiseaux d'eau présentes en dehors de la période de reproduction dans le secteur concerné par le tracé du SPPL.

On relève parmi ces 26 espèces :

- 17 espèces protégées.
- 12 espèces figurant sur la liste rouge régionale, parmi lesquelles deux espèces en danger, une espèce vulnérable et une espèce quasi menacée.
- 16 espèces pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité en termes de conservation :
 - responsabilité majeure : une espèce (la Spatule blanche)
 - responsabilité très élevée : 6 espèces (Pluvier argenté, Pluvier doré, Grand gravelot, Courlis cendré, Bécasseau variable, Chevalier gambette).
 - responsabilité élevée : 6 espèces (Tadorne de Belon, Canard siffleur, Grande aigrette, Vanneau huppé, Courlis corlieu, Mouette rieuse).

2/ Une espèce prioritaire au plan européen : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Sa présence est connue sur l'ensemble de ce secteur amont de la Ria d'Etel.

Sa reproduction est attestée dans le secteur de la pointe du Gouhel.

Le Groupe Mammalogique Breton est à l'initiative de deux havres de paix (Moulin de la Demi-Ville et Pointe du Gouhel), en partenariat avec des propriétaires privés.

La Loutre est une espèce dont la conservation est prioritaire au plan européen. C'est la raison pour laquelle elle figure à l'annexe 2 de la Directive Habitats.

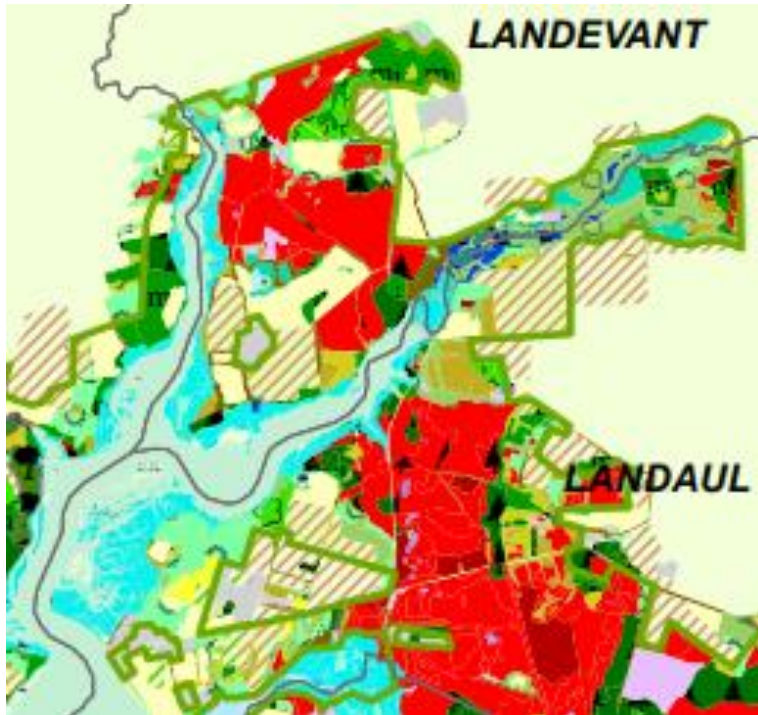
3/ Des habitats naturels d'intérêt patrimonial.

Le sentier longeant les bords de la Ria, son emprise affectera les prés salés atlantiques sur la quasi-totalité de son parcours. Ces habitats figurent parmi les habitats naturels d'intérêt communautaire (codes N2000 : 1330, 1320-1, 1310-2), au titre de la Directive Habitats.

Les travaux concerneront également les zones de contact entre les prés salés et les milieux plus terrestres. Les zones de contact sont réputées riches en biodiversité. Les contacts « lande sèche »/ « prés salés » sont bien représentés en Ria d'Etel. Ils constituent, aux dires du Conservatoire Botanique National de Brest, une réelle originalité au plan national.

Parmi les habitats terrestres concernés par le tracé figurent les landes sèches européennes. Cet autre habitat d'intérêt communautaire (code N2000 : 4030) est en particulier présent dans les secteurs du ruisseau de la Demi-Ville et du bras de mer du Vieux Moulin.

Les landes sèches au sud du Moulin de la Demi-Ville sont classées en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, intitulée « Landes de Langonbarc'h ».



Docob : Annexe 11.
Habitats terrestres génériques.
Les landes sèches figurent en rouge.

4/ Des impacts préjudiciables à la conservation de la biodiversité.

4.1. Les risques de dérangements de l'avifaune.

Un sentier suivant systématiquement les rives de la Ria d'Étel sur ce secteur où les « méandres » sont particulièrement étroits vont générer des dérangements répétés, préjudiciables aux oiseaux, et ce tout au long de l'année.

Les distances entre promeneurs et avifaune seront, pour un certain nombre d'espèces, incompatibles avec le maintien des oiseaux dans cette partie amont de la Ria d'Étel.

De tels dérangements anthropiques vont ainsi compromettre la quiétude nécessaire à la reproduction des espèces, à leurs stationnements hivernaux, comme à leurs étapes migratoires.

Les photos aériennes suivantes illustrent clairement ces craintes.

Vue aérienne de la rivière de la Demi-Ville :



© Jean-Pierre Ferrand.

La rivière de la Demi-Ville : 120 mètres séparent les deux rives au point le plus étroit, la distance n'excède pas 315 mètres en son point le plus large.

Vue aérienne de l'anse de Kerihuelo :



© Jean-Pierre Ferrand.

La distance la plus proche entre les rives de Landaul et celles de Nostang n'excède pas les 250 mètres.

Les distances de fuite (ou d'envol) des oiseaux correspondent aux distances en deçà desquelles, confrontés à une source de dérangement, ils se considèrent comme en danger et s'envolent.

Ces distances varient selon les espèces, mais aussi selon la configuration des lieux.

Les espèces les plus « farouches » ont des distances de fuites supérieures aux espèces plus « confiantes ». Ainsi, une mouette rieuse tolère une présence humaine à une distance inférieure à celle d'un courlis cendré.

TABLEAU I. – Les espèces ayant fait l'objet de mesures de distances d'envol.
Species for which take off distance has been studied.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de données	Effectifs mini-maxi dérangés lors des sessions	Distance d'envol (moyenne ± écart-type)
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	15	1 – 45	134 ± 98
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	42	1 – 10	107 ± 57
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	73	1 – 1 500	186 ± 73
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	58	1 – 502	144 ± 91
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	32	1 – 700	211 ± 52
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	19	4 – 100	128 ± 60
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	70	1 – 4 350	134 ± 54
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	27	1 – 500	116 ± 115
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	53	1 – 1 750	75 ± 64
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	19	1 – 1 000	455 ± 256
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	66	1 – 5 000	80 ± 33
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	39	1 – 33	99 ± 51
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	70	1 – 1 000	97 ± 41
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	16	1 – 10	87 ± 35

Extrait de l'article de Triplett, Méquín et Sueur (2007) : tableau des distances d'envol par espèce

Le tracé prévoit le passage du sentier sur les rives opposées d'un même méandre, ce qui implique pour certaines espèces une quasi-impossibilité à séjourner dans ces secteurs.

C'est en particulier le cas du Courlis cendré, qui du fait de ses distances de fuite importantes (455 mètres, + ou – 256 mètres), ne pourra probablement plus se nourrir ou se reposer dans le Ruisseau de la Demi-Ville, ni dans l'anse de Kerihuelo, ni même sur les vasières de la Rivière de Landévant, en amont des Pointes du Gouarde et du Gouhel.

A marée montante, et fortiori durant la marée haute, d'autres limicoles se nourrissant ou se reposant sur les vasières vont également être impactés par le passage des promeneurs.

Quant aux espèces plus « confiantes », elles se verront privées de certains secteurs, en particulier le ruisseau de la Demi-Ville et le bras de mer du Vieux Moulin.

Les dérangements anthropiques ne seront pas anecdotiques. On peut en effet s'attendre à une fréquentation importante du sentier, et ce toute l'année. De plus, un sentier littoral sur l'ensemble du site Ria d'Etel offrira un parcours de 120 kilomètres. On peut par conséquent s'attendre à ce que de nombreuses manifestations sportives attirant un nombre très conséquent de participants y soient organisées, comme c'est le cas sur des sites de taille comparable (Golfe du Morbihan).

Ces dérangements sont incompatibles avec le maintien d'une avifaune riche et variée, dans un secteur de la Ria encore épargnée à ce jour.

Par ailleurs, bien que réputée s'adaptant à une présence humaine par l'adoption d'un mode de vie plus nocturne, on ne peut exclure qu'une fréquentation humaine importante du sentier ne nuise au succès de la reproduction de la Loutre sur ce site.

4.2. Les impacts sur les milieux.

La création du sentier impliquera des travaux lourds, ainsi qu'une emprise durable, en particulier du fait des platelages.

Les travaux auront un impact fort sur les zones de contact entre les prés salés et les milieux terrestres, et tout particulièrement les landes sèches européennes. La présence d'un sentier à ce niveau de contact créera une discontinuité dommageable au maintien en bon état de conservation des cortèges végétaux qui caractérisent cet écotone. Elle constituera également une source de perturbation par un apport anthropique potentiel (transport de graines d'espèces exogènes par les bottes, chaussures de marche ; enrichissement organique par les crottes de chiens...).

L'état de conservation des landes sèches européennes est jugé mauvais concernant les landes hyperatlantiques sèches, et moyen à mauvais concernant les landes atlantiques fraîches méridionales mésophiles (source : Document d'objectifs, 2012. Tome 1. Etat initial du site, page 82). En outre, ces habitats ne représentent qu'une faible part de la surface du site : 0.65% en ce qui concerne les landes hyperatlantiques sèches et 5.68% en ce qui concerne les landes atlantiques fraîches méridionales (mésophiles).

Dans son tableau « Hiérarchisation des enjeux », ce même Docob (Tome 1, page 154) indique, à propos des landes sèches européennes :

- *Valeur patrimoniale : Forte*
- *Risque global de perturbation : Très fort*
- *Enjeu de conservation : Très fort*
- *Justification de la valeur patrimoniale :*
 - *Intérêt des végétations de contact lande/pré salé*
 - *grand intérêt de ces milieux pour les oiseaux (engoulement, rapaces, passereaux) et pour les invertébrés*
- *état de conservation : mauvais à moyen.*

Conformément au Docob, la conservation des landes sèches doit figurer parmi les priorités en termes de conservation.

5/ Nos propositions :

Pour ces différentes raisons, nous demandons que soit reconsidéré le tracé **au motif d'un doute sérieux pour l'environnement.**

Notre association n'est pas, par principe, opposée à la création de sentiers côtiers. En revanche, nous considérons que l'accès au littoral ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, en particulier dans des sites remarquables du point de vue biologique, tels que la Ria d'Étel.

Nous demandons l'application de l'article R.121-13 du Code de l'Urbanisme, lequel prévoit que la servitude de passage puisse être suspendue à titre exceptionnel : « ... **5° Si le maintien de la servitude de passage est de nature à compromettre soit la conservation d'un site à protéger pour des raisons d'ordre écologique ou archéologique, soit la stabilité des sols ;** »

Des précédents existent. A titre d'exemple, des mesures de suspension de la servitude de passage ont été prises sur la commune du Tour du Parc.

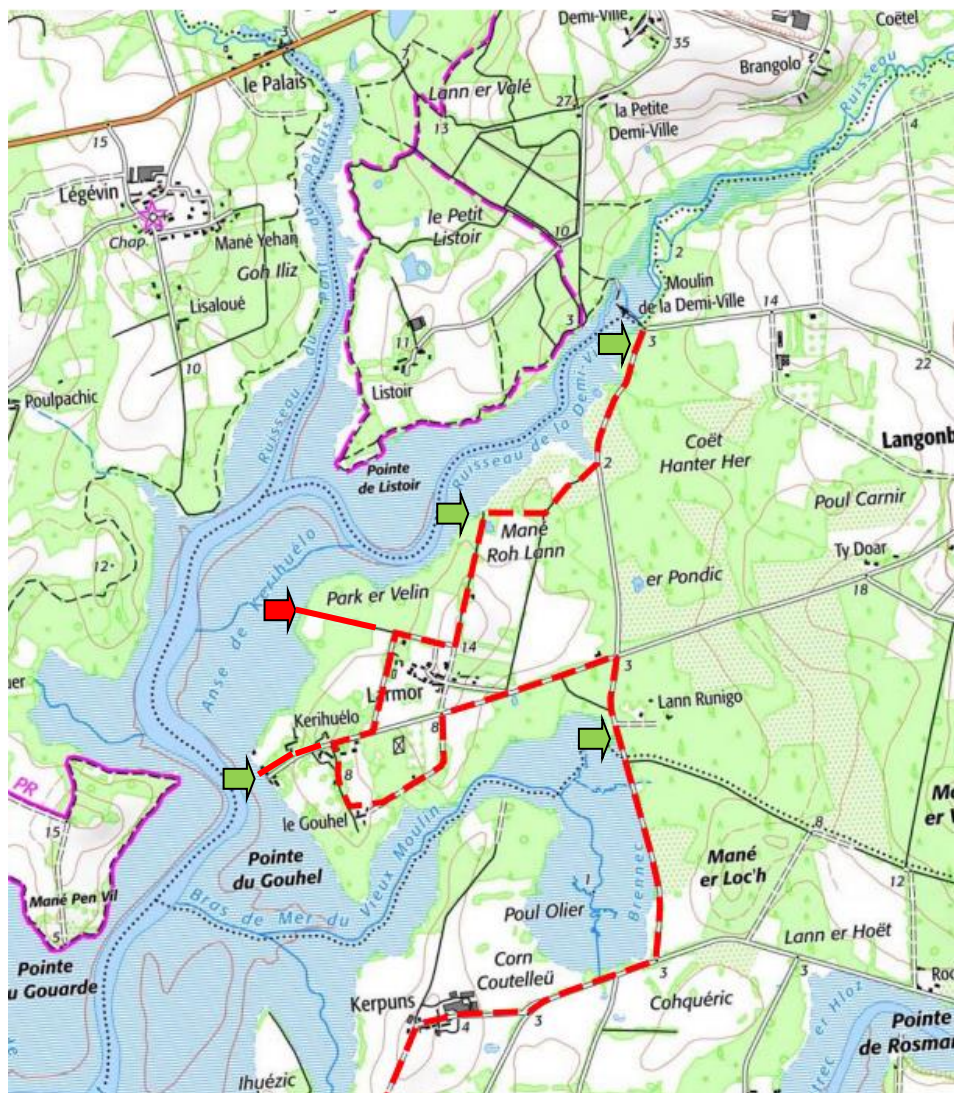
<https://www.morbihan.gouv.fr/contenu/telechargement/20261/161706/file/Dossier+EP+modificatif+LTP+JUN+2015.pdf>
<https://www.morbihan.gouv.fr/contenu/telechargement/62032/437477/file/PA%2021%20Y0007.pdf>


Nous proposons pour notre part un trajet alternatif situé en recul par rapport aux rives de la Ria et permettant ainsi, en particulier, d'assurer la quiétude nécessaire aux oiseaux d'eau durant l'ensemble de leur cycle annuel. Ce trajet alternatif éviterait également les perturbations potentielles sur la zone de contact entre les landes et les prés salés.

Nous proposons que soient utilisés les voies existantes, routes à faible circulation et chemins, afin de limiter les impacts sur les habitats, en particulier ceux d'intérêt communautaire. Un tel tracé limitera le coût financier du sentier, en termes de réalisation mais aussi d'entretien.

Dans un souci d'information du public et de valorisation du site Natura2000, nous proposons la réalisation d'un observatoire à Park er Velin (sous réserve de sa faisabilité), ainsi que de plusieurs panneaux d'interprétation des habitats, de la faune et de la flore de la Ria, disposés le long du parcours du sentier.

Proposition de tracé (en rouge). Bretagne Vivante.



Positionnement de l'observatoire : 

Positionnement des panneaux d'interprétation Habitats, faune et flore : 

Annexe :

Article R.121-13 du code de l'urbanisme
(décret 2013-1783 du 28 décembre 2015, modifiant le code de l'Urbanisme).

A titre exceptionnel, la servitude de passage longitudinale peut être suspendue, notamment dans les cas suivants :

- 1° Lorsque les piétons peuvent circuler le long du rivage de la mer grâce à des voies ou passages ouverts au public ;
- 2° Si le maintien de la servitude de passage fait obstacle au fonctionnement soit d'un service public, soit d'un établissement de pêche bénéficiaire d'une concession, soit d'une entreprise de construction ou de réparation navale ;
- 3° A l'intérieur des limites d'un port maritime ;
- 4° A proximité des installations utilisées pour les besoins de la défense nationale ;
- 5° Si le maintien de la servitude de passage est de nature à compromettre soit la conservation d'un site à protéger pour des raisons d'ordre écologique ou archéologique, soit la stabilité des sols ;**
- 6° Si l'évolution prévisible du rivage est susceptible d'entraîner un recul des terres émergées.

La suspension de la servitude est prononcée dans les conditions définies par les articles R. 121-16 à R. 121-18 et R.121-20 à R.121-25.